



MONTREUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET CULTURELLE

Association des vignobles
Ses vins
du terroir
un label
de qualité
et d'authenticité

La Cave
Vevy-Montreux
UNE TRADITION POUR L'AVENIR
Tél. 021 963 13 48

Avec biogaz

**LA NATURE
LÀ OÙ ON NE
L'ATTEND PAS**

GAZ VEVEY GAZ AIGLE GAZ COSSONAY WWW.HOLDIGAZ.CH gaz naturel L'énergie qu'on aime.

Chauffage - Sanitaire - Ventilation

Lauffer-Borlat SA

Votre confort, notre priorité!
Route de Brent 1 - 1816 Chailly - 021 989 21 51

Crèche-Garderie
du National
MONTREUX

www.garderie-du-national.ch +41 (0) 79 88 555 66

Solu Tubes SA
Assainissement de conduites

Garantie 15 ans

Après - Protégé Pendant - Sablé Avant - Rouillé

**STOP AUX ATTAQUES DE ROUILLE ET CORROSION
pour une eau propre et fluide!**

ch. des Cormiers 14 - 1470 Estavayer-le-Lac - T 026 664 00 04
F 026 664 00 07 - info@solutubes.ch - www.solutubes.ch

MONTREUX JACKPOT
GAGNEZ JUSQU'À
CHF 200'000.-
CASINO BARRIÈRE MONTREUX

LA BRASSERIE
RESTAURANT & BAR
CUISINE NON-STOP 11H-23H
OUVERT 7J/7J

HORAIRES
DIM-LUN 11H00 - 23H00
VEN-SAM 11H00 - 00H00

AV. DU CASINO 32
MONTREUX

+41 (0)21 966 77 55 WWW.BRASSERIEJ5.CH

**L'IMMOBILIER
DYNAMIQUE**

BERNARD Nicod

5, rue du Théâtre - 1820 Montreux
Tél. 021 965 44 45 - Fax 021 965 44 40
www.bernard-nicod.ch

ANDRE ROTHEN SA
Maîtrise fédérale
Electricité et téléphone

Installations courant fort et faible
Partner Swisscom
www.rothen-sa.ch

Ch. de la Rottaz 2
1816 Chailly-Montreux
Tél: 021 963 34 63



MOSCA VINS

Le plaisir de faire plaisir!

**DU 5 AU 10 OCTOBRE
A L'OCCASION DE NOS 25 ANS**

**NOUS VOUS OFFRONS
JUSQU'À 25% DE RABAIS**

**SUR UNE SÉLECTION DE
NOS COUPS DE COEUR**

MOSCA VINS MONTREUX
Av. du Casino 29 | 1820 Montreux
Tél 021 963 63 68 | Fax 021 961 24 40
Email: info@moscavins.ch

MONTREUX
ANDRÉ LIECHTI



Décoration et Architecture d'intérieur Rue de l'Eglise-Catholique 5 | 1820 Montreux,
Tél: +41 21 963 64 33 | Fax: +41 21 963 03 81 | www.liechtidecoration.ch | info@liechtidecoration.ch



KALEC-MOTOR

JEAN KALBFUSS ET FILS SNC

Chemin du Crépon 47

1815 Clarens-Montreux

Tél. 021 964 46 37 - Fax 021 964 31 26

E-mail: info@kalec-motor.ch - www.kalec-motor.ch

Réparation
Vente
Electro-mécanique
Bobinage
Dépannage

Moteurs électriques industriels
Ventilation – Pompes – Machines-outils

Devis sans engagement

MONTEUX INFO-VILLE

Tirage: 15 000 exemplaires, tous ménages gratuits.

Editeur, rédaction, publicité:

Info-Ville Sàrl, Case postale 293,
1820 MONTEUX 2, Tél. et fax 021 963 75 18

E-mail: infoville@bluewin.ch

Site www.montreuxinfoville.ch

Impression: Imprimerie I-Press SA, Montreux

Parutions: en 2015, 6 fois.

N° 1 janvier-février, 24 février;

N° 2 mars-avril, 28 avril;

N° 3 mai-juin, 24 juin;

N° 4 juillet-août, 28 août;

N° 5 septembre-octobre, 28 octobre;

N° 6 novembre-décembre, 17 décembre

Prochain numéro: 28 octobre 2015

Dernier délai de remise de vos articles et annonces
par e-mail pour le N° 5, **5 octobre 2015.**

Soutien à Montreux Info-Ville: CCP 17-106360-1

Tous les procès-verbaux dans leurs intégralités sur notre site

www.montreuxinfoville.ch

Restaurant thaïlandais Éléphant Blanc



Grande carte de Spécialités Thaïlandaises dans un
cadre sympathique à proximité du lac et débarcadère

Du mardi au samedi à midi, buffet à Fr. 22.-

Saveurs authentiques – accueil chaleureux

Belle terrasse

Horaires: 9 h 30 – 15 h 00, 17 h 30 – 23 h 00,
dimanche 21 h 00

Quai Grand'Rives 12 - 1844 Villeneuve - Tél. +41 21 960 12 68

info@elephantblanc-ned.ch - www.elephantblanc-ned.ch

P Fermé le lundi



021 965 24 24 www.taxi-vip.com



■ RUE DU MARCHÉ 1 • 1820 MONTEUX • SWITZERLAND
TÉL. 021 963 27 36 • FAX. 021 963 43 94
rouvenaz@bluewin.ch • www.rouvenaz.ch
TÉL. 021 963 27 37 VINOTECA

■ RUE DE FRIBOURG 11 • 1800 VEVEY • SWITZERLAND
TÉL. ET FAX 021 922 18 58 • cafe-avenir@bluewin.ch
■ GRAND RUE 34 • 1820 MONTEUX • SWITZERLAND
TÉL. 021 961 23 20 • rouvenaz@bluewin.ch • www.rouvenaz.ch

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 20 mai 2015 à 20 h. 00, à l'Aula de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

Présence: 78 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence: Mme Susanne Lauber Fürst, MM. Michel Bongard, Julien Chevalley, Yves Cornaro, Bassam Degerab, Jean-Marc Forclaz, Christian Gagnat, Angelo Giuliano, Mario Gori, Rolf Gosewinkel, Anthony Huys, Charles Meichtry, Franco Meichtry, Nick Miller, Pierre-Yves Nussbaum, Bernard Schmid, Heinz Schoeneich, Christian Vernier, Eric Walther.

N'ont pas fait excuser leur absence: MM. Marcel Muggli, Sassenhiran Vairavanathar.

M. le Président déclare la séance ouverte et passe à l'ordre du jour.

1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 AVRIL 2015

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie Mme Charlotte Chevallier pour son excellent travail, qu'elle a dû effectuer dans un temps record, étant donné le peu de temps disponible depuis le dernier Conseil.

2 PRESTATION DE SERMENT D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT DE MME DIANSARI TSCHOPP (ML), DÉMISSIONNAIRE

Montreux Libre n'ayant pas eu le temps, depuis la dernière séance, de finaliser la récolte des documents pour procéder à l'élection de la remplaçante de Mme Diansari Tschopp, M. le Président a accordé au groupe Montreux Libre un délai pour le faire, jusqu'à la séance du 17 juin où l'on procédera à cette assermentation.

3 COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. le Président Emmanuel Gétaz déclare que le Bureau s'est réuni à 19h30 pour statuer sur la procédure de la nomination de la commission dont nous parlerons au point 6.3. Il s'agit d'une procédure de nomination nouvelle. Nous vous proposerons donc au

point 6.3 un mode de nomination qui est conforme à notre règlement en même temps qu'à cette nouvelle procédure.

4 CORRESPONDANCE

On a reçu un courrier du Théâtre Montreux-Riviera. M. le Président en donne lecture.

5 COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

On n'a pas reçu de communication dans l'enveloppe du Conseil, et il n'y a pas d'autres communications.

6 NOMINATION

Suite à l'adoption du nouveau règlement, la composition de la CCO doit être modifiée. S'agissant des membres actuels de la CCO, les cinq personnes élues au début de la législature l'ont été, pour la durée de cette législature, soit jusqu'au 30 juin 2016.

Par ailleurs, le Président du Conseil communal n'en fait plus partie. Il n'est donc plus membre de la CCO.

Il y a donc lieu d'élire les membres supplémentaires. À cet égard, on observe que le nouveau règlement du Conseil fixe leur nombre entre 7 et 11 (art. 85, al. 1, lettre a RCC).

Dès lors, conformément à l'ordre du jour, on va agir en deux temps.

6.1 Nombre de membres de la CCO selon nouveau règlement du CC: discussion et vote

M. le Président rappelle, il l'avait déjà dit la dernière fois, que le Bureau propose que la CCO ait le même nombre de membres et soit composée selon le même équilibre des forces politiques que les autres commissions permanentes comme par exemple la CoGest et la CoFin.

Il ouvre la discussion sur ce point 6.1 Nombre de membres de la CCO.

M. Michel Zulauf donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je renonce à déposer la proposition que j'avais émise lors de notre dernière séance, qui consistait à fixer à 7 le nombre de membres de la CCO, dès lors que le Président de notre assemblée ne peut réglementairement pas en faire partie.

Lors des votes relatifs à cette question, je m'abstiendrai car je considère que la CCO n'a plus lieu d'être et qu'elle devrait être dissoute. Pour moi les questions d'intendance, de transmission de documents et de communications sont du ressort du

Bureau du Conseil ou à défaut de la Municipalité ou du personnel communal.

Au contraire, les Commissions des finances et de gestion sont éminemment politiques, et pas seulement la première, ce qui est d'une grande évidence, mais aussi la Commission de gestion, dès lors qu'elle exerce le contrôle de l'administration de notre Commune qui implique le choix et l'intensité d'investigation qui résultent de volontés subjectives et de volontés évidemment politiques.

Dès cet instant, la CCO peut être composée d'autant de membres que vous voudrez, cela m'est plutôt indifférent.»

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Une Commission communication et organisation (CCO) à cinq membres constituait une singularité. Cela a fonctionné un temps, mais c'est le moment que les choses redeviennent normales.

La majorité du groupe socialiste estime que la CCO doit compter désormais dix membres avec une représentation proportionnelle au nombre d'élus de chaque groupe politique. Une CCO à cinq membres très actifs a constitué une circonstance exceptionnelle au vu de l'important travail concret à fournir. On pouvait se demander alors s'il était bien légal de donner une tâche exécutive aussi considérable — telle que la mise au point d'un site internet — à une commission du Conseil communal. Si vous acceptez d'augmenter le nombre des commissaires à dix, ce genre de questionnement ne nous taraudera plus.

Cette commission doit désormais veiller pour le Conseil communal à la qualité de la communication, à la fonctionnalité de l'outil informatique et à l'organisation. Elle ne doit plus avoir de tâche opérationnelle lourde et ne doit plus se lancer dans de vastes chantiers. Certains s'y sont d'ailleurs épuisés. Dans ce but, nous avons accepté l'engagement d'une personne assurant les tâches administratives et opérationnelles, soit la community manager.

C'est la fin d'une époque pour une commission qui devra peut-être se réinventer un peu. Nous vous invitons à accepter une CCO à dix membres.»

La discussion est toujours ouverte.

M. Christophe Privet, comme son collègue Zulauf, n'est pas pour une CCO à 10 membres. Il a été membre de cette commission et a participé de près aux travaux de cette commission et a constaté que grâce à sa composition elle a pu aller vite dans les tâches que lui avait confiées le Conseil communal. M. Privet en est arrivé à la conclusion, comme son collègue Zulauf, qu'en passant cette commission à 10 membres, elle ne va plus servir à grand chose car il craint que le politique prenne le



**JUST POMPES
FUNÈBRES**

Notre travail, vous satisfaire.

Montreux
www.pfjost.ch

☎ 021 963 00 63

dessus sur le pratique. Malheureusement il ne peut que déplorer ce choix, on verra au fil du temps si ce choix était le bon ou si ce choix était le mauvais.

Il note aussi, qu'en tout début de législature, les deux grands partis politiques, le PLR comme les socialistes, avaient demandé de pouvoir par exemple, avoir dans les commissions 3 membres PLR et 2 membres socialistes, pour une simple et bonne raison c'est qu'il était difficile de trouver des commissaires, et naturellement des commissaires intéressés aux différents problèmes. La CCO est une commission assez technique, il faut le reconnaître, donc M. Privet ne peut que regretter que cette commission passe à 10 membres, mais il ne veut pas s'y opposer, au contraire il votera favorablement.

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller déclare que M. Christophe Privet se trompe en ce qui concerne les socialistes. Ils ont toujours refusé la diminution du nombre de commissaires de 10 à 8 lors de la séance de négociation du début de législature. D'ailleurs M. Privet le sait puisqu'il était présent à cette séance.

La discussion est toujours ouverte.

M. Yanick Hess déclare que 3 ans après le dépôt de sa motion, que le Conseil a refusée, il ne peut que se réjouir que l'on arrive à ce qu'il proposait à l'époque, à savoir

une CCO représentée proportionnellement à la force des partis politiques en place. Comme le disait Jean-Pascal Delamuraz: «Le temps vous donnera raison».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

On passe au vote de la proposition consistant à ce que la Commission Communale et organisation du Conseil communal soit constituée de 10 membres, soit 4 PLR, 3 SOC, 1 Verts, 1 UDC et 1 ML.

Le Conseil communal accepte cette proposition par 61 OUI, 3 NON et 10 abstentions.

6.2 Election des nouveaux membres de la CCO

Il faut maintenant élire les membres complémentaires. Il y a actuellement 5 membres à la CCO, qui représentent chacun des partis. La logique voudrait donc, puisque l'on a accepté le principe d'une commission classique, de compléter de la manière suivante cette commission et d'élire 2 membres socialistes et 3 membres PLR.

M. le Président demande tout d'abord à M. Despond de présenter les candidats pour le PLR.

Au nom du groupe PLR, M. Florian Despond propose les candidatures de Mmes Geneviève Brunner, Laurence Siervo

et de M. Yanick Hess.

Au nom du groupe socialiste, M. Olivier Raduljica propose les candidatures de MM. Olivier Gfeller et Mario Gori.

M. le Président demande à l'assemblée s'il peut procéder en bloc à l'élection de ces personnes?

M. Yanick Hess rappelle que, conformément au nouveau règlement art. 70, al. 2, il n'est pas utile de passer au vote s'il n'y a pas plus de candidats qu'il n'y a de places à repourvoir.

M. le Président tient quand même à procéder à un vote en bloc pour l'élection des 5 candidats présentés.

Le Conseil communal de Montreux accepte l'élection des 5 nouveaux membres de la CCO par 68 OUI, 1 NON et 4 abstentions.

6.3 Désignation des membres de la commission chargée d'examiner l'avant-projet de révision des statuts du SIGE (nouvelle procédure prévue selon l'article 113 de la Loi sur les Communes, avec consultation des conseils communaux et des municipalités par l'organisme intercommunal, au stade de l'avant-projet; séance intercommunale d'information prévue le jeudi 28 mai 2015 à 18h. 30 à Vevey)

Acupuncture-Massages/Tuina-Ventouse

VittaSanté Médecine Traditionnelle Chinoise. Elle agirait efficacement en cas de maux de dos ou de tête, de troubles du sommeil, de démangeaisons.

Médecines naturelles

Si l'énergie (vitalité) circule harmonieusement, il y a équilibre et santé.

Une approche différente

Le praticien en médecine chinoise cherche toujours à déceler la cause initiale du déséquilibre.

Offrir une thérapie naturelle sans effets secondaires:

- Eviter les médicaments
- Eviter les opérations
- Prévention (rhume des foins, allergies...)

Rhume des foins

Selon la recherche, plus de 10% de suisses souffrent de cette maladie. L'insuffisance des énergies défensives est la cause fondamentale de cette allergie. Maintenant, c'est la meilleure saison pour réduire ces symptômes. Vous pouvez suivre les traitements acupuncture au mois de mars pour vous sentir bien en saison de pollens.

Maladies de l'appareil respiratoire et ORL

Acouphène, otite, asthme, bronchite chronique, sinusite, rhinite, allergies...

• **Maladies de l'appareil digestif**
Constipation, diarrhée, hémorroïdes, acidité, régurgitation, ballonnements...

• **Maladies endocriniennes, métaboliques et sanguines**
Ménopause, baisse de l'immunité, œdème, enflure, engourdissements...

• **Maladies de l'appareil génito-urinaire**
Douleurs menstruelles, troubles du cycle, infections génitales, troubles de la grossesse, prostate...

• **Maladies rhumatologiques**
Rhumatisme, arthrite, douleurs articulaires et musculaires, troubles du genou, lombalgies, dorsalgies, cervicalgies, sciatique, épicondylites, tendinites, entorses, torticolis...

• **Maladies dermatologiques**
Eczéma, herpès, allergies, acné, psoriasis, prurit, neurodermite, ver-rues, zona.

• **Troubles généraux**
Fatigue, stress, anxiété, angoisse,

névroses, dépression, migraine, insomnie, anorexie, boulimie, tabagisme...

Les traitements sont remboursés par les assurances complémentaires



VITTA SANTÉ

Médecine Traditionnelle Chinoise
Av. du Casino 45 - 1820 MONTREUX
Tél. 021 320 90 00
www.vitta-sante-acupuncture.ch
email: vsante@hotmail.ch

Un premier traitement offert sur présentation de cette annonce

Il s'agit d'une procédure nouvelle et M. le Président va résumer la situation. Ensuite on travaillera pour parvenir à nommer cette commission.

Suite à une motion acceptée par le Conseil du SIGE, les statuts du SIGE doivent être modifiés. La Direction du SIGE a donc préparé un projet de modification de ces statuts, et selon une procédure qui est nouvelle, toutes les Communes qui font partie du SIGE doivent être consultées dans la phase de réflexion de modification de ces statuts.

Concrètement, cela signifie que chaque Conseil communal doit nommer une commission ad hoc, laquelle prendra connaissance de la proposition de modification des statuts du SIGE, établira un rapport, rapport qui ne sera pas transmis au Conseil communal mais directement à la Municipalité. Celle-ci, indépendamment, analyse aussi la proposition de modification de ces statuts, et établit son propre rapport.

Ces deux documents seront ensuite transmis au SIGE pour, dans le fond, avoir une forme de consultation, de prise en considération des remarques concernant la proposition de modification de ces statuts, avant l'adoption finale du projet de ces statuts, lequel reviendra devant le Conseil communal afin d'être accepté ou refusé.

Donc, aujourd'hui on doit nommer une commission qui va étudier cette proposition de modification des statuts.

Il y a quelques contraintes, la première étant que cette commission doit être nommée aujourd'hui, car elle devra participer à une séance d'information le jeudi 28 mai à 18h30, donc dans 8 jours, dans la salle de conférences du bâtiment du SIGE, au 6ème étage, au quai Maria Belgia 18 à Vevey.

Par ailleurs, dans un courrier adressé par la Municipalité à M. le Président Emmanuel Gétaz, il est demandé de tenir compte que le rapport de cette commission doit être transmis à la Municipalité au plus tard le 3 juillet 2015, de manière à ce que la Municipalité ait le temps de prendre en considération les remarques, d'analyser de son côté aussi cette proposition de modification de ces statuts, et de transmettre dans les délais les remarques au comité directeur du SIGE. Par conséquent on doit nommer une commission.

Dans une séance du Bureau à 18h30, le Bureau a proposé de nommer une commission ad hoc à 10 membres, soit 4 PLR, 3 socialistes, 1 Verts, 1 UDC et 1 ML.

D'après ce qu'a compris M. le Président certains partis ont déjà établi une liste, d'autres devront faire ce travail maintenant,

afin que l'on puisse nommer cette commission ce soir. Si cela pose un gros problème, M. le Président proposera une interruption de séance afin que les partis puissent se déterminer.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président demande aux présidents de groupe de nommer leurs commissaires.

Pour le PLR, M. Florian Despond propose Mme Bibiana Streicher, MM. Yanick Hess, Pierre-André Spahn, Lionel Winkler.

Pour le groupe des Verts, M. Florian Chiaradia propose la candidature de M. Stéphane Barbey.

Pour le groupe socialiste, M. Olivier Raduljica propose MM. Alain Imhof, Olivier Raduljica, Domenico Silleri.

Pour le groupe UDC, Mme Catherine Buchet Bulliard propose la candidature de M. René Chevalley.

Pour le groupe ML, M. Christophe Privet propose la candidature de M. Alexandre Staeger.

La composition de la commission est maintenant complète, et elle rapportera donc à la Municipalité.

D'après le tournoi des présidences des

Artisans

laik SA
CHAPES
LIÉES RAPIDES

Entreprise spécialisée:

- Isolations
- Chapes ciment
- Ciment rapide
- Chapes liquides
- Chapes liées à l'anhydrite

Rte de l'Industrie 16
1072 Forel

Tél. 021 922 23 19
Fax 021 922 24 08
Natel 079 688 28 08

www.laik.ch - info@laik.ch

SAGA
PLACEMENT SA
Matériaux et services

Voire succès, notre engagement

Vevey - Monthey - Lausanne www.mgplACEMENT.ch

POMPES FUNÈBRES
de la
RIVIERA

Maurizio
Carlinara

Marie-Catherine
Seglino-Graz

Yves
Seglino

Tél. 021 961 11 12

imprimerie
press
SA

la prise en main de vos imprimés!

Avenue Nestlé 13 • 1820 Montreux
Tél. 021 966 81 00 • Fax 021 966 81 02 • info@ipress-sa.ch
Région Aigle - Chablais:
Tél. 024 466 72 46 • andre.favre@ipress-sa.ch

commissions, le Président de cette commission sera M. René Chevalley (UDC).

7 MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Aucun dépôt de motion, mais un postulat et quatre interpellations ont été déposés sur le bureau de M. le Président.

M. le Président a reçu le 18 mai le titre du postulat déposé par Mme Bibiana Streicher:

«Mise en place de caméras de surveillance dans des endroits stratégiques dans la ville de Montreux».

Mme Streicher développera son postulat lors de la séance de juin.

Voici les titres des quatre interpellations déposées:

- 1) Interpellation de M. Marcel Jost, qui a pour titre: «Daillens ou Montreux même combat».
- 2) Interpellation de M. Marcel Jost, qui a pour titre: «La surface verte en face de la gare des Vuarennnes».
- 3) Interpellation de M. Tal Luder, qui a pour titre: «Publicité ou sécurité, ne tombons pas dans le panneau».
- 4) Interpellation de M. Florian Despond, qui a pour titre: «SLC Riviera Chablais, quel avenir??».

Ces quatre interpellations seront développées au point 13 de l'ordre du jour.

8 RAPPORTS DES COMMISSIONS:

8.1 sur le préavis No 13/2015 relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 150'000.- en faveur de l'organisation des championnats d'Europe de taekwondo en 2016 à Montreux (Rapp: M. Tal Luder)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Tal Luder, président-rapporteur de la commission, remercie les membres de la commission pour leur retour rapide lors de la mise en discussion de son rapport, ce qui lui a permis de le rendre dans les temps, alors que le délai était très court.

La discussion est ouverte.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Le groupe UDC se prononcera en faveur de l'octroi de cette subvention de 150'000.- francs en faveur de l'organisation des championnats d'Europe de taekwondo en 2016 à Montreux.

C'est un événement d'envergure européenne, Montreux pourra manifestement bénéficier d'une « visibilité » accrue dans

les médias ainsi que de retombées non négligeables pour notre économie locale.

Comme exprimé précédemment, c'est à l'unanimité de ses élus que le groupe UDC accepte ce préavis et vous encourage, chères et chers collègues, à en faire de même.

Je vous remercie pour votre attention.»

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Tal Luder, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 13/2015 de la Municipalité du 27 mars 2015 au Conseil communal relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 150'000.- en faveur de l'organisation des championnats d'Europe de taekwondo en 2016 à Montreux,

Où le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,



LA BRASSERIE
 FINE FOOD & DRINKS
RESTAURANT & BAR
CUISINE NON-STOP 11H-23H
OUVERT 7J/7J
AV. DU CASINO 32 - MONTREUX
+41 (0)21 966 77 55
WWW.BRASSERIEJ5.CH



«La Brasserie»

Leitmotiv de l'histoire et de la ville de Montreux, l'hôtel Helvétie construit en 1865 renoué en 2015 avec la grande tradition des hôtels de charme de la Riviera vaudoise.

L'esprit Belle Époque enchante les lieux par ses boiseries, ses mosaïques et la générosité de ses volumes. Point d'orgue d'une tradition de convivialité, à la croisée des chemins touristiques et du Casino, son nouveau restaurant La Brasserie, 80 places et un bar, concilie sa vocation de brasserie de quartier et de cuisine du marché.

Montreusien d'origine, le chef Antonin Guex nous revient après un parcours remarqué au Baur au Lac à Zurich, chez Rochat à Crissier, au Pont de Brent, au Maya's à Saint-Barthélemy et à la Brasserie du Grand Chêne au Lausanne Palace. Découvrez sa carte généreuse, pleine de fraîcheur, de terroir et de saveur, et qui est proposée chaque jour non-stop de 11h à 23h.

Au diapason de cette renaissance, le décor de bois et de laiton flirte avec l'esprit Seventies' revisité par l'architecte Christophe Lombardo. Pour un moment de convivialité intense, les sons inoubliables de Van Morrison à Pharrell Williams vous feront vibrer tout au long de la journée.

Au restaurant, la liste des vins va à l'essentiel et emmène l'amateur à la découverte des crus de la région. Au bar, bières pression, cocktails et sélection d'alcools feront le bonheur de tous.

Aux beaux jours, le restaurant ouvert sur la rue vous permettra de sentir battre le cœur de la cité.

« A La Brasserie, la convivialité est attisée par le plaisir de la gourmandise, assaisonné d'une ambiance toute en musique. Le restaurant est le cœur de l'hôtel; nous avons voulu implanter un concept qui permette aux gens de se rencontrer autour d'un bon repas à table ou pour des discussions animées autour du bar», nous dit David von Arx, directeur de l'hôtel.

Au cœur de l'Helvétie, savourez votre époque.



MATÉRIEL MÉDICO-CHIRURGICAL
LM
+41(0)21 971 12 62

Livraison gratuite

LAVAUX MÉDICAL

Vente et location de matériel médical

IBK PROMOTION S.à.r.l.
Rue du Clos 22
1800 VEVEY

021 971 12 62
info@lavaux-medical.ch

Nous répondons à vos appels du lundi au samedi de 07 h. à 20 h. non-stop



La mode au pluriel

Av. du Casino 35 – 1820 Montreux
Tél. 021 963 25 90 - 92 – www.sir-montreux.com



Responsive Website Design



079.852.9188
chantal@tcpglobalsolutions.com
www.tcpglobalsolutions.com



VOTRE AUDIOPROTHESISTE
INDEPENDANT

VOUS PROPOSE
UN BILAN AUDITIF GRATUIT,
UN ESSAI DE 30 JOURS
SANS ENGAGEMENT,
UN SUIVI DE 5 ANS COMPRIS
AVEC VOS APPAREILS AUDITIFS



ACOUSTIQUE MONTREUX
C.SCHLEICHER
Av. Des Alpes 25 - 1820 MONTREUX
Tél: 021 963 32 20
Mail: acoustiquemontreux@gmail.com



Étanchéité Isolation Entretien/Toiture

Raphael Pagliuso
etancheiterivierasarl@bluewin.ch

Rue Industrielle 20 Tél. 021 963 34 27
1820 Montreux Natel 079 435 19 82



DUMAS-KESSLER CHAUFFAGE SA

**Installations
Chauffage
Sanitaire
Energie renouvelable**

Chemin de La Rottaz 3
1816 Chailly/Montreux
Tél. +41 21 964 17 67
Fax +41 21 964 17 82
info@dkc-chauffage.ch



anex-service

jean-luc anex / 079 399 80 40
électricité navale / entretien
installations / conseil / vente
avenue de collonge 18
1820 territet-veytaux
www.anex-service.ch
infos@anex-service.ch



vitrerie PAGES

Route des Châtaigniers
Z.I. de la Foge
CH-1816 Chailly s/Montreux
Tél. 021 964 83 87
Fax 021 964 13 46
E-mail: info@vitreriepages.ch

MIROITERIE
Remplacement de vitrine Remasticage
Pose de survitrage Rayonnage
Vitrage isolant Miroir
TOUS TRAVAUX DE VITRERIE



- PLÂTRERIE
- PEINTURE
- PAPIERS PEINTS

asero SÀRL

Avenue du Midi 2 - 1820 MONTREUX
Tél/Fax 021 964 69 03 - Natel 079 447 28 02

La Mobilière

Assurances & prévoyance

AGENCE GÉNÉRALE CHABLAIS-RIVIERA
Rue du Simplon 48 – 1800 Vevey
www.mobichablaisriviera.ch

Christine Menzi
Conseillère en assurances

Tél. 021 925 28 37 – 079 212 01 51
christine.menzi@mobi.ch



FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT / COMPTABILITÉ
DÉCOMPTE TVA / CONSEILS DE GESTION
ET D'ORGANISATION

Plus de 20 ans d'expérience

Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le
1^{er} janvier 1993. Faites confiance à son expérience

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SÀRL
Av. des Alpes 36 - CP 219
1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021 961 11 46

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch
www.fiduciaire-antoniadis.ch



DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à octroyer une subvention de CHF 150'000.- en faveur de l'organisation des Championnats d'Europe de taekwondo en 2016 à Montreux;
2. de porter à cet effet un montant de CHF 150'000.- sur le compte No 170.3653 «subventions» du budget 2016;
3. d'amortir cette dépense par le prélèvement d'un montant équivalant sur le compte No 9281.180 (provision pour participation à des institutions et manifestations à caractère public);
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 72 OUI, 0 NON et 1 abstention.

8.2 sur le préavis No 14/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 99'000.- au maximum, pour la participation communale aux travaux de l'entreprise de correction fluviale (ECF) de la Maladaire (Rapp: M. Christian Bécherraz).

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Olivier Blanc donne lecture de son intervention:
«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Comme le rappelle le rapport de la commission, nous sommes quasiment contraints d'accepter ce préavis, la commune s'étant engagée à soutenir ce projet lors de la construction des terrains de sport.

On peut regretter évidemment que, comme on se trouve dans une zone bâtie, les mesures envisagées ne puissent pas être optimales du point de vue biologique.

Il s'agit cependant d'un projet de renaturation intéressant, qui améliorera tant la qualité biologique du cours d'eau (aujourd'hui, une cunette en béton) que sa qualité paysagère.

Dans ce sens, les Verts soutiendront ce préavis avec conviction, et pas seulement par obligation. Je vous remercie de votre attention.»

La discussion continue.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Ces travaux d'un montant total de Fr. 1'700'000.- sont financés par la Confédération, notre Canton et par les deux Communes limitrophes, soit la Tour-de-Peilz et Montreux.

La part incombant à notre Commune représente un peu moins de 6 % du montant, soit Fr. 99'000.-.

En discussion depuis les années 90, cette correction fluviale obligatoire aboutit enfin à satisfaction des parties.

Fort de ce constat, l'UDC acceptera à l'unanimité ce crédit d'investissement et vous encourage, chères et chers collègues, à en faire de même. Je vous remercie pour votre attention.»

La discussion continue.

M. Bernard Gret donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,



b-swiss™ solutions Visuelles

digital signage
solutions dynamiques pour écrans

signalétique - communication
information - promotion - interactivité

b-swiss S.à.r.l.
Rue des Tuillières 1 - 1196 Gland

Contact: Philippe Viquerat - 079 212 84 55
philippeviquerat@b-swiss.com



PHARMACIE DE CLARENS

pharmacie indépendante et familiale
spécialisée en *médecines douces*

préparations personnalisées
spagyrie • huiles essentielles • hydrolats
et préparations pharmaceutiques

100 places
protéction 1 heure

Marché M Clarens-Centre • 1818 Clarens-Montreux
021 984 40 00 • www.pharmacie-de-clarens.ch

DANIEL SALLIN DESIGN

LE CHATEAU DE CHILLON

TABLEAUX - ACRYLIQUE SUR TOILE



www.daniel-sallin.ch • dcsdesign@bluewin.ch • +41 79 206 57 60

En complément des gains environnementaux apportés par la renaturation du ruisseau, qu'a relevés notre collègue Blanc, il faut aussi relever que l'élargissement du profil de rivière apportera une augmentation du calibre hydraulique et permettra d'absorber des débits de crue centennale. Ces aménagements réduiront les risques de débordement et éloigneront les dangers que de tels événements exposent aux personnes et aux biens.

C'est la raison pour laquelle j'invite les membres du Conseil à suivre l'avis positif unanime de la commission dont je faisais partie.»

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Christian Bécherraz, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 14/2015 de la Municipalité du 27 mars 2015 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 99'000.- au maximum, pour la participation communale aux travaux de l'entreprise de correction fluviale (ECF) de la Maladaire,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'adopter le projet d'entreprise de correction fluviale (ECF) du ruisseau de la Maladaire;
2. d'allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 99'000.- TTC au maximum;
3. de couvrir tout ou partie de cette

dépense par les fonds disponibles en trésorerie;

4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
5. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement No 431.33 sur une période de 10 ans maximum;
6. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 75 OUI, 0 NON, 0 abstention.

9 PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ:

9.1 No 18/2015 relatif aux comptes communaux 2014 (date de la CoFin: le mercredi 13 mai 2015 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux);

M. le Président ouvre la discussion.

M. le Municipal Pierre Rochat donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Comme l'an passé, pour ce préavis sur les comptes, malgré l'excellente qualité de l'installation dont nous disposons ici désormais, mais peut-être aussi parce que je maîtrise mieux l'épidiascope que la projection informatisée de type power point, je renonce à allonger avec une présentation qui ne contiendrait pas grand chose de plus que ce qui est dans le préavis.

Vous aurez lu ce préavis, de même que le communiqué de presse qui vous a été adressé. Il y a assez peu à en dire; les comptes sont les comptes, soit un état à analyser en vue des budgets futurs. La Municipalité se réjouit de les voir équilibrés et les considère donc comme bons. En effet, comparé au budget le résultat final est légèrement meilleur puisque bénéficiaire de 0,7 millions au lieu du déficit projeté de 2,4 millions. La marge d'autofinancement s'établit à 3,3 millions.

Par ailleurs, vous l'aurez observé, les charges maîtrisables, donc non liées à des décisions prises par ailleurs, sont inférieures au budget, les recettes, globalement, dépassent la cible fixée, les effets lourds de péréquation, dus notamment aux excellents résultats de l'impôt des successions en 2013, sont lourds mais contenus grâce à une bonne maîtrise comptable en la matière, enfin, les investissements en cours, cadrés, amènent les prélèvements prévisibles et nécessaires sur les provisions prévues à cet effet, avec la progression contrôlée de l'endettement qui en découle.

Pour conclure, je peux vous dire encore que les comptes ont été dûment audités, que l'organe de révision recommande leur adoption sans réserve. Le rapport ad hoc

sera remis à la Commission des finances, sou peu, pour bonne information.

Tout en me réjouissant des analyses que nous aurons l'occasion d'en faire en Commission des finances, je remercie d'ores et déjà mes collègues de la Municipalité pour la part importante qu'ils ont prise à l'obtention de ces bons résultats, ainsi que toute l'administration pour l'excellent travail accompli à cet égard.»

La discussion continue.

M. Gilles Marco donne lecture de son intervention:

Comptes 2014: personne ne peut justifier le poste «Sécurité sociale = soit 31% des charges».

Faits et chiffres

Sécurité sociale est le poste de dépenses le plus grand de la Commune de Montreux avec ses:

Charges de 47 millions moins Revenus de 14 millions = 33 millions de francs de dépenses.

De grandes dépenses sociales, soit de nombreux habitants sans travail, sont la cause d'une récession économique mondiale ou européenne. Comme vous le savez, ce n'est pas le cas.

Au contraire en Suisse, nous vivons depuis des dizaines d'années un développement économique constant, ce qui impliquerait: plus de travail, soit chaque année moins d'inscrits sociaux.

La question est donc pourquoi Fr. 33 millions d'impôts de nos contribuables sont investis dans le social: poste de dépense qui ne profite qu'à une minorité de nos familles vaudoises?

Raisons de mon intervention

Mesdames et Messieurs, je déclare mes intérêts: je suis inscrit social au CSI-Centre social intercommunal depuis plus de 4 années. Je peux donc vous confirmer que la définition des responsabilités de notre Centre social est loin de la réalité du quotidien des bénéficiaires.

Je vous lis le titre et explications de la 1ère page Internet du CSI: Conseil et appui social.

Le Centre social intercommunal apporte conseils, aide et appui social, permettant ainsi de favoriser, notamment, l'insertion sociale et/ou l'insertion professionnelle.

Mon expérience prouve que je n'ai jamais eu l'occasion d'obtenir, comme le prescrit la Loi sur l'action sociale vaudoise LASV 850.051 et son Règlement d'application RLASV 850.051.1:

RLASV Art. 37 Bilan social Effectué par un prof. du travail social = **Jamais obtenu!**
LASV Art. 20 Définition Prévention sociale = **Jamais obtenu!**



KIM Organisation

GESTION / DIRECTION DE PROJET
Nous transformons vos objectifs en réalisation concrète

ORGANISATION DE PROCESSUS
Nous vous accompagnons dans l'évolution et le développement de votre organisation interne

FORMATION
Leader en Suisse romande de la formation en Management de projet IPMA – www.ipma.ch
Centre de formation à Vevey

www.kim-organisation.ch - www.kamina-project.com

info@kim-organisation.ch Daniel Carrel +41 79 629 22 77
Philippe Umberti +41 79 443 59 60

MOSCA VINS

Le plaisir de faire plaisir!



**LE JEUDI 8 OCTOBRE
DÈS 17H**

Dégustation de vins
et spiritueux de notre
importation : Italie,
France et rhum HSE

**LE VENDREDI 9 OCTOBRE
DÈS 17H (Entrée CHF 20.-)**

Dégustation de rhum
et whisky

**LE SAMEDI 10 OCTOBRE
DE 11H À 17H**

Dégustation de vins
suisses

NOUS FÊTONS NOS 25 ANS DU 5 AU 10 OCTOBRE
À CETTE OCCASION NOUS VOUS OFFRONS JUSQU'À 25% SUR UNE SÉLECTION COUP DE COEUR

Mosca Vins Montreux | Av. du Casino 29 | 1820 Montreux | Tél. : 021/963 63 68 | Fax : 021/961 24 40 | Email : info@moscavins.ch



Joe Filippone, architecte et fondateur du bureau ARCHI-DT SA est un entrepreneur accompli, un père de famille et un meneur de projets engagé. Il a appris à concrétiser chaque défi qui lui est proposé dans un esprit méticuleux et perfectionniste.

Ce décideur a su s'entourer, car accepter ses limites, c'est pour pouvoir travailler avec les autres.

Fidèle à sa devise : " agir c'est réussir ! "

1995 - 2015

ARCHI-DT SA 20 ans d'expérience ! ...ça se visite...

2015 est une année particulière pour ce bureau d'architectes montreusien, elle est l'occasion de célébrer ses 20 ans d'existence !

L'entreprise emploie une moyenne de 25 collaborateurs, travaillant sur trois orientations majeures : Architecture-Urbanisme, Architecture d'Intérieur et Direction de travaux qui fut à l'origine de sa pratique professionnelle.

ARCHI-DT gère aujourd'hui une multiplicité de planifications variées qui vont de l'aménagement du territoire à la conception d'intérieurs. Tenant compte de « l'esprit des lieux » dans ses réalisations, le bureau défend des valeurs rationnelles qui lui tiennent de ligne de conduite - Qualité - Espace - Lumière - Matière - qu'il applique à l'ensemble de ses projets.

Devant la complexité du monde de la construction et face aux enjeux sociaux et écologiques, ARCHI-DT a pris un tournant important vis-à-vis du développement durable.

En effet, son orientation « éco-responsable » l'a amené à engager un spécialiste en physique du bâtiment au sein de son équipe. Le postulat est clair, l'architecte est un maillon décisif de l'évolution de la ville par les projets qu'il conçoit. Il se doit de sensibiliser ses clients vis-à-vis de l'écologie et promouvoir des mises en oeuvre respectueuses de l'environnement.

Vous l'aurez compris, avec ses 20 ans d'expérience, ARCHI-DT entend être le mandataire idéal pour vos réalisations qu'elles soient de taille importante ou de taille plus personnelle.

C'est là le secret de la réussite de ce bureau : se mettre à la portée de ses clients par une écoute adaptée à leurs besoins. N'hésitez pas à les contacter, ils vous feront profiter de leurs solides connaissances techniques et professionnelles.

Dans le cadre de l'anniversaire de ses 20 ans d'activité, ARCHI-DT propose un programme de visites qui peut être consulté sur www.archi-dt.com



La rénovation de la salle polyvalente située au 2ème étage du collège de Montreux Est est un projet emblématique à bien des égards.

La Commune de Montreux souhaitait pouvoir intégrer au confort d'une salle moderne, les fonctions de salle du Conseil Communal, d'Aula pour les élèves du collège, de salle de spectacle et d'offrir la possibilité d'accueillir des conférences pour des sociétés locales et internationales.

Autant d'utilisations spécifiques qui exigent des réglages particuliers d'éclairages, de techniques et d'ambiances. Ainsi la salle est maintenant dotée d'un poste de régie indépendant, d'une scène modulable et d'une ventilation mécanique.

Le concept de matérialisation a été pensé avec sobriété, une déclinaison de ton sur ton et une touche d'éclat pour le cadre de scène. L'éclairage contribue également à répondre aux exigences des différentes fonctions par un jeu d'éclairage indirect et par un plafond rythmé de strates et accentuant par un biais la perspective sur la scène.

Parallèlement à la transformation de la salle, un ascenseur a été intégré dans la cage d'escalier ouest, permettant de répondre aux exigences d'utilisation actuelles d'un tel lieu et offrant maintenant une possibilité d'accès à tous les étages pour les personnes à mobilité réduite.

ENTREPRISES AYANT OEUVRÉ À LA RÉALISATION DE CE PROJET :

ÉLECTRICITÉ :



- Téléphone
- Electricité
- Vevey - Lausanne

Av. Paul Cérésole 13 - 1800 Vevey
021 925 80 80 - www.merinat.ch

MOBILIER :



Av. de Sévelin 54 - 1004 Lausanne
021 626 06 00 - www.uniquementvotre.ch

PLÂTRERIE / PEINTURE :



Av. des Baumettes 17 - 1020 Renens
021 635 23 45 - www.posse-peinture.ch

AUDIOVISUEL :



021 989 20 50
info@technicongres.ch
www.technicongres.ch

MAÇONNERIE - RÉFON :



+41 79 944 25 18
jkcconstructions@gmail.com

MENUISERIES EXTÉRIEURES :

CHARPENTE
MENUISERIE
PLÂTRERIE
PEINTURE



AV. TALMACHREUX
021 987 31 00
www.puenzieux.ch

LASV Art. 24 Définition ppui social = **Jamais obtenu!**

LASV Art. 50 Projets Insertion sociale et/ou professionnelle = **Jamais obtenu!**

Conclusions

Problème: des dizaines de millions par année sont investis dans le RI-Revenu d'insertion alors qu'**aucune structure de réinsertion sociale ni professionnelle n'a jamais été mise en place.**

Preuve: il n'y a aucun inscrit social qui a été réinséré professionnellement, ni dans la région, ni à la Commune de Montreux = **Car cela ne se fait pas!**

Est-ce juste que nos fonctionnaires et autorités perçoivent des salaires, malgré le fait qu'ils ont prouvé leur incapacité à appliquer **nos lois: fédérales, cantonales et communales?**

Constitution fédérale de la Confédération suisse. Art. 8

2. Nul ne doit subir de discrimination du fait de sa situation sociale.

Constitution du Canton de Vaud: Art. 60 Protection sociale

État et Communes assurent à chaque personne habitant le Canton les conditions d'une vie digne a) par la prévention de l'exclusion professionnelle et sociale.

Loi sur les communes LC 175.11: Art. 76
Le Syndic est chargé de l'application des lois...

La discussion est toujours ouverte.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

A la première lecture des comptes de notre Commune pour l'exercice 2014, le groupe UDC se réjouit du résultat positif de Fr. 700'000.- en lieu et place du déficit prévu par le budget à hauteur de 2,4 millions de francs.

A ce sujet, je vous rappelle que nous étions d'avis que les recettes des impôts étaient sous-estimées lors de la présentation du budget 2014. Nous avions même chiffré ce montant entre 1,5 et 1,8 millions lors de nos débats.

Vous constaterez donc que notre analyse

était parfaitement dans la fourchette des chiffres effectifs des comptes 2014, ces derniers démontrant une recette supplémentaire d'impôt de Fr. 1'608'152.- pour être précis.

Mais cela doit être dans l'ADN de tout bon chef des finances que de sous-estimer quelque peu les recettes afin d'éviter de faux espoirs aux administrés.

Mais rendons à César ce qui est à César, le groupe UDC félicite la Municipalité pour ce résultat honorable au vu des difficultés toujours croissantes et d'imprévus financiers qui portent bien leur nom.

La maîtrise des charges initiées en 2011 se poursuit et les effets sont visibles et nous nous en réjouissons.

Au chapitre de nos principales préoccupations, la facture sociale fait preuve de leader et elle nous préoccupe fortement.

Bonne nouvelle par contre sur les frais de l'Association Sécurité Riviera qui sont maîtrisés voire en diminution.

Avec une dette relativement basse de Fr. 830.- par habitant mais en augmentation conséquente par rapport à 2013, il est plus que nécessaire que nous prenions de fortes résolutions quant aux lignes d'investissements futurs.

Je rappelle ici que de grands chantiers nous attendent dans les années à venir et des choix devront être pris. Je vous remercie pour votre attention.»

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les comptes se soldent sur un excédent de quelques Fr. 770'000.-, c'est l'essentiel.

Toutefois, le groupe ML s'interroge sur les écarts entre le budget et les comptes 2014.

Le principe de prudence veut certes qu'on sous-estime légèrement les revenus et qu'on surestime légèrement les charges. Mais force est de constater que ce n'est pas le cas en l'espèce.

On parle bien ici d'un écart de plus de 12 millions en ce qui concerne les charges et de plus de 15 millions en ce qui concerne les revenus.

Montreux Libre souhaite par conséquent que la Commission des finances puisse expliquer, dans son rapport, ce qui a créé de telles différences.

D'où viennent les 12 millions de charges supplémentaires par rapport au budget? Les charges des comptes des chapitres 30, 31, 32, 36 et 39 semblent pourtant bien maîtrisées. L'augmentation des frais du chapitre 35 est d'ailleurs presque entièrement compensée par les économies ou

les non-dépenses réalisées aux chapitres précités. Reste donc le chapitre 33, amortissements, où on constate un différentiel de quelques 350% et qui mérite des explications plus détaillées que celles figurant déjà en p. 6 du préavis. En particulier, les questions suivantes se posent. Est-on obligés d'amortir autant? Qu'est-ce que cela apporte? Nous privons-nous de disponibilités que nous pourrions utiliser pour financer des investissements?

Il en va de même pour les revenus. C'est essentiellement le chapitre 48, à l'intitulé nébuleux : «Prélèvements sur fonds et financements spéciaux», qui explose – et je pèse mes mots, puisqu'il s'agit d'un différentiel supérieur à 3'500 %. Ici aussi, nous souhaitons des explications plus détaillées que celles figurant en p. 8 du préavis. De quoi s'agit-il exactement? Quel aurait été le résultat comptable si cela n'avait pas été fait? Serions-nous en déficit?

Je dois dire qu'il devient difficile de travailler systématiquement avec un budget prévoyant un déficit et des comptes présentant un excédent, même s'il s'agit en principe plutôt d'une bonne nouvelle.

En ce qui concerne les investissements, on remarque que le programme était très ambitieux, à tel point qu'il n'a pas été possible de le tenir. Il faut toutefois remarquer que, si nous voulons continuer à investir 50 millions par année, il nous faudra atteindre une marge d'autofinancement bien supérieure aux 3,3 millions réalisés en 2014. La Municipalité le reconnaît elle-même lorsqu'elle déclare en p. 2 du préavis que l'excédent de liquidités n'a pu couvrir qu'une partie du financement des investissements réalisés – ce qui représente quelques 22 millions de nos francs. Soit nous sommes en train de faire fondre nos réserves comme neige au soleil, soit les banques se frottent les mains.

C'est pourquoi le groupe Montreux Libre se demande dans quelle mesure il serait peut-être intéressant de réfléchir à l'opportunité d'investir un peu plus dans le patrimoine qui produit des revenus directs (comme les actions de la BCV par exemple), afin d'augmenter les produits du chapitre 42 et, ainsi, augmenter la marge d'autofinancement.

Nous souhaitons à la Commission des finances une bonne suite de travaux.»

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Comme chacun d'entre nous je pense, les Verts se réjouissent que les comptes soient positifs et la marge d'autofinancement plus importante que celle budgétisée.

Les comptes présentent un excédent de 0.7 millions, ce qui est meilleur que les prévisions budgétaires, mais moins bien que les dernières années. De même, la marge d'autofinancement baisse par rapport à

D. Bottarel
Agence Immobilière SA

ADMINISTRATION DE PPE • GÉRANCE • LOCATION • VENTE

Rue du Bourg 37 • CH-1816 Chailly-Montreux
Tél. 021 964 20 30 • Fax 021 964 20 31 • info@bottarel.ch



LA NATURE LÀ OÙ ON NE L'ATTEND PAS



Découvrez les applications du gaz naturel et nos solutions dans le domaine de l'énergie solaire, du chauffage, du sanitaire et de la ventilation sur holdigaz.ch

gaz naturel 
L'énergie qu'on aime.



Culturefood
quand l'appétit va ...
T: 0848 247 333
Martigny - Vevey - Fribourg
www.culturefood.ch





RESTAURANT PIZZERIA
Grande Salle de Conférence / Banquets 60 places



RIALTO
Chez Ricardo & Albina
Spécialités Portugaises
FERME LE LUNDI

Côte de bœuf à la braise
Filet de bœuf sur ardoise
Entrecôte sur ardoise
Fondue Bourguignonne
ou Chinoise
Gambas

Grillades au feu de bois - Pizzas au choix à l'emporter
Av. Mayor-Vautier 2 Tél. 021 964 32 02
1815 Clarens - Montreux Natel 079 601 98 86



E
Jean-Luc
Spécialité
Quai Grand
1844 Ville
info@elep
www.elepl
P Ferm


Relais & Châteaux Victoria
Glion, sur Montreux




Vous accueille avec une cuisine raffinée
dans son restaurant.

HÔTEL VICTORIA RELAIS & CHÂTEAUX
1823 GLION/MONTREUX
Tél. +41 21 962 82 82 - Fax +41 21 962 82 92
info@victoria-glion.ch - www.victoria-glion.ch

**CAVEAU
DES VIGNERONS**
M o n t r e u x
Jérôme Deschamps



Le Caveau des Vignerons vous accueille
tous les jours de 9h à 24h et de 10h à 24h
les samedis et dimanches.

Dans une ambiance détendue, venez décou-
vrir nos spécialités suisses et autres plats
selon vos envies.

Rue industrielle 30 bis - 1820 Montreux
Tél. 021.963.25.70
deltadeschamps@gmail.com

Café-Restaurant *Traiteur*
LE RELAIS
Sur les hauts de Montreux

La chasse est de retour
du 18 septembre 2015
au 23 novembre 2015




Fermé le dimanche soir, lundi toute la journée et mardi soir
Route des Narcisses 74 - 1833 Les Avants
Tél. 021 981 19 80 - Fax 021 981 19 81
Cafrestaurantrelais@yahoo.fr
www.cafe-restaurantrelais.com



Restaurant du Basset
*Perches du Léman
Risotto au fil des saisons
Chateaubriand*



1815 Clarens / Montreux
Tél. 021 964 82 44
www.restaurant-du-basset.ch



**Le MUSEUM
RESTAURANT**



Charbonnades - Fondues à la viande et au fromage - Gratin du Museum
www.museum-montreux.ch
Rue de la Gare 40 - 021 9631662

**Le Ménéstrel
HÔTEL**



La Famille ALT vous
accueille dans ses
deux établissements
3 étoiles situés à
Ribeauvillé au cœur
de la **Route des
Vins d'Alsace.**

Contactez nous:
Hôtel de la Tour,
00 333.89.73.72.73
info@hotel-la-tour.com
www.hotel-la-tour.com
Hôtel le Ménéstrel,
00 333.89.73.80.52
info@hotel-menestrel.com
www.hotel-menestrel.com



Gastronomie

LE P'TIT BAR
Montreux

**le rendez-vous
des amis**



Tapas

Du lundi au jeudi: 07h00 - 23h00
Vendredi: 07h00 - 24h00
Samedi: 09h00 - 24h00

Soirées à thème - Carte de fidélité
Vins régionaux

Grand choix de bières artisanales

Formule p'tit déj à Fr. 5.40
Café-Croissant-Jus d'orange

Live Music
Week-end

Le P'tit Bar

Restaurant du Port

Parking - Amarrage
Terrasse au bord de l'eau
Poissons du lac

MEILLERIE
Tél. 04 50 76 11 79

Restaurant thaïlandais
éléphant Blanc

et Netaporn Müller

s thaïlandaises - Belle terrasse

nd'Rives 12
neuve - Tél. +41 21 960 12 68

hantblanc-ned.ch
nantblanc-ned.ch

é le lundi

Hôtel/SPA
LE CLOS DES SOURCES

Le Clos des Sources
Bienvenue en Alsace!



www.leclosdessources.com

Route du Haut-Koenigsbourg - F-68590 THANNENKIRCH
Téléphone: 0033 / 3 / 89 73 10 01 - reservation@leclosdessources.com

AMSTEIN'S
Zuhause
SHOPPING

www.amstein.ch

+ 2'500 PRODUITS
Vins-Alcools-Eaux minérales-Jus de fruits-Bières
à prix grossiste, ouvert au public

lu-ve 08h00 - 12h00 / 13h30 - 18h30, sa 09h00 - 16h00
Z.I. La Veyre, 1806 St-Légier s/Vevey
021 926 86 04



FINROD

**Une vraie boucherie
aux produits faits maison!**

Boucherie
Charcuterie Artisanale

Grand-Rue 24, 1844 Villeneuve
Tél. 021 960 10 64 - Fax 021 960 16 46

P Fermé le jeudi

RESTAURANT PIZZERIA
Spécialités italiennes

LA GONDOLA

Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois
Chez Sabine et Annibale



Fermé le mardi soir et le mercredi
Grand'Rue 89
1844 Villeneuve - Tél. 021 960 31 36

**DU JEUDI AU DIMANCHE,
GRILLADES DE POISSONS,
SPÉCIALITÉS DE FRUITS DE
MER ET MOULES MARINIÈRES**

**DÉGUSTATION
DE PÂTES FRAÎCHES
NOS GRILLADES**

**PIZZA AU FOUR À BOIS
(AUSSI À L'EMPORTER)**

2013, ce qui est regrettable. Si dans le contexte actuel de l'argent gratuit, cet aspect n'est à court terme pas trop préoccupant, il nous interroge tout de même.

Certes, dans le détail des chiffres, on remarque une fois de plus que l'impôt sur les successions est excessivement variable d'une année à l'autre. Ma foi, force est de constater que 2014 n'est pas un grand crû sur cet aspect-là et que les comptes 2014 sont victimes des successions de l'année précédente. Peut-être même qu'au soir du 14 juin, cette manne sera de l'histoire ancienne.

On constate cependant plusieurs éléments inquiétants. Sur le plan des investissements, gardons bien en tête que l'investissement réalisé en 2014 n'est pas à la hauteur des prévisions: seuls 22 des 50 millions prévus ont été dépensés: il faut donc craindre un effet rattrapage qui s'ajoutera aux autres investissements importants prévus.

L'année 2014 a vu l'arrivée de la taxe au sac. Sans cette recette nouvelle, les comptes seraient déficitaires. Et nous devons faire face dès 2015 à la baisse d'un point d'impôt, soit environ un million de recettes en moins.

Par ailleurs, notons que le point 9281 «Fonds de renouvellement et de rénovation», pour l'entretien du patrimoine communal, s'épuise et qu'il ne pourra pas être cette année renfloué, ce qui aura des conséquences sur nos budgets futurs ou sur le niveau d'entretien de notre patrimoine.

En conséquence, nous devons probablement être appelé à faire des choix dans les budgets et dans les investissements futurs. Notre faible endettement et les taux d'intérêts actuels allègent un peu cette pression, mais tout porte à croire que nous devons prochainement faire face à des années déficitaires.

Pour terminer, nous tenons à remercier notre exécutif et le personnel communal pour le travail réalisé chaque année ainsi que, d'ores et déjà, la COFIN pour le soin qu'elle prendra à étudier les comptes. Merci.»

La discussion continue.
M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe socialiste a de la peine, à ce stade, à se réjouir des comptes 2014, pourtant dans le noir.

En effet, plusieurs points nous font nous demander si cette situation d'équilibre ne serait pas précaire. Une augmentation de 3'582% des prélèvements sur fonds et investissements spéciaux, au point 48, ou une marge d'autofinancement et un communiqué de presse invitant à l'investissement nous laissent, pour l'heure, quelque peu dubitatifs.

Nous espérons que les travaux de la Commission des finances nous rassureront car, à l'heure actuelle, le résultat ne nous semble pas si confortable que cela...

Nous souhaitons bon travail à la Commission des finances. Merci pour votre attention.»

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La Commission des finances examinera ce préavis.

9.2 No 19/2015 relatif à la demande de crédit de CHF 85'000.- au maximum pour le financement d'une étude de projet, en vue de la réalisation d'une installa-

Gastronomie

CAFÉ-RESTAURANT DU PORT



**Cuisine traditionnelle
au gré des saisons
Spécialités de poissons**

23, rue d'Italie - 1800 Vevey
Tél. 021 921 20 50
www.cafeduport.ch



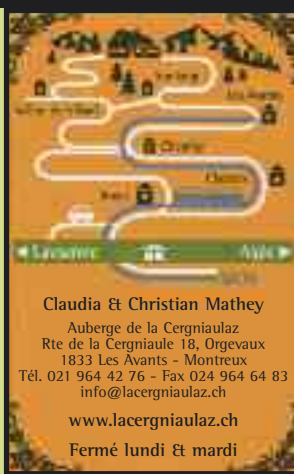
**Spécialités italiennes
Pizzas à l'emporter
Salle pour banquet
de 25 à 70 personnes.**

Av. des Alpes 102 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 35 28
www.ilbrigantino.ch



Ambiance lounge feutrée
Menus du jour les midis
Mets à la carte & choix de tags
Carte de fidélité & promotions

a/bi Lounge Bar www.abi-montreux.ch
Rue de Montreux 23
1820 Montreux
Tél. 441 31 863 90 00



tion photovoltaïque de 208 kWc (~1'300 m²) et de l'assainissement énergétique de l'ancienne salle de gymnastique du site de Rambert, EPSMO Montreux-Ouest (date de la commission: le mercredi 3 juin 2015 à 19 h. 00, à la rue du Temple 11 à Montreux);

La discussion est ouverte sur ce préavis.

M. Patrick Aubort donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, je félicite la Municipalité pour son projet d'assainissement énergétique de l'ancienne partie du bâtiment C du collège Rambert ainsi que le projet photovoltaïque de 1300 m².

Vous le savez bien, tout comme le PLR, je suis préoccupé par l'avenir énergétique de notre société, mais aussi préoccupé de la bonne utilisation des deniers publics. C'est ce qui m'a poussé à déposer mon postulat intitulé «METTRE A DISPOSITION DES TOITURES DE BÂTIMENTS COMMUNAUX AFIN DE PERMETTRE DE PRODUIRE DE L'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE DANS UN ESPRIT DE COLLABORATION

PUBLIC-PRIVE».

Ce postulat a été largement accepté par notre Conseil. Lors de la discussion en commission, nous avons appris que le principal partenaire de notre Commune, Romande Energie, ne s'intéressait qu'à des toitures de plus de 1000 m². Ce qui est le cas dans le présent préavis.

J'ai bien lu et relu ce préavis et ne trouve aucune trace de la moindre volonté d'étudier cette alternative. Bien au contraire, on nous parle de frais d'étude, de cahier des charges nécessaire à un appel d'offres, etc...

Ce premier grand projet énergétique sur le territoire montreusien est emblématique et déterminera toute la politique communale en la matière. En effet, pour ma part, soit on achète de l'énergie verte surtaxée produite par nos producteurs d'énergie, les encourageant ainsi à investir dans le renouvelable, dont cette installation. C'est l'option qu'avait choisie la Municipalité il n'y a pas si longtemps. Soit on investit de fortes sommes dans nos propres installations photovoltaïques, au détriment d'autres investissements peut-être plus prioritaires.

J'incite les commissaires à se poser les bonnes questions sur ce sujet et le cas

échéant à amender le préavis. Je vous remercie de votre attention.»
La discussion continue.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Par cette demande de crédit, la Municipalité nous démontre que les nombreux appels du groupe UDC en matière d'économie et d'énergie renouvelable ont été entendus sur le fond ainsi que sur la forme.

Ce préavis comporte deux volets dont le 1er de Fr. 15'000.- concerne l'étude du cahier des charges nécessaire à l'appel d'offres de la partie photovoltaïque pouvant produire annuellement 230'000 Kwh. Le second étant la résultante du premier, c'est-à-dire l'étude de la finalisation des assainissements énergétiques de la salle de gym et des vestiaires du complexe scolaire de Rambert.

Notre fraction politique se réjouit de constater que notre exécutif, par une réflexion intelligente, consent les efforts nécessaires à la recherche de solutions pertinentes et



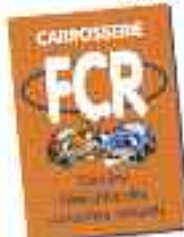
marcmetal
metalassistance
Portes de garage - Ventilation

CP 217 1844 Villeneuve


Philippe Brouze

Tél. 021 960 42 30
Fax 021 960 42 56
e-mail: metal-assistance@bluewin.ch

Carrosserie du Crêt SA
Peinture au four / Marbre universel Coletto



HALIL HEBIBI
Administrateur



Route de la Rivaz 18 | 1844 Villeneuve
Tél. 021 960 11 86 | Mobile 079 732 33 43 | Fax 021 960 18 36
carrosserie.du.cret.sa@bluewin.ch

Gservices



DIRECTION DES TRAVAUX
ARCHITECTURE
EXPERTISES

www.gservices.ch
Place de la Gare 3 • 1844 Villeneuve
info@gservices.ch • Tél. +41 21 965 34 34

GR GIANINI-RIMA



SELLERIE AUTOMOBILES
BÂCHE EN TOUS GENRES
STORES, MOUSTIQUAIRES

Midfig succ.

Chemin de la Rottaz 2 - 1816 Chailly/Montreux
021 964 55 37 - info@GR-sellerie-bache.ch

péreennes en matière d'énergie renouvelable, ce pour le bien de notre environnement.

C'est donc l'exemple d'une politique responsable en ce domaine qui correspond aux attentes de notre parti et qui mérite d'être analysée par la commission.

Je vous remercie pour votre attention.»

La discussion continue.

M. le Municipal Alain Feissli informe les membres de la commission que la séance de commission se déroulera sur le site de Rambert à Clarens en lieu et place de la rue du Temple 11.

M. le Président demande aux membres de la commission de bien prendre note de ce changement.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis.

Présidence SOC: M. Armin Gote

Membres: Mmes Anne Saito, Bibiana Streicher, MM. Alain Borlat, René Chevalley, Bernard Gret, Ahmad Jahangiri, Tal Luder, Olivier Raduljica, Lionel Winkler.

9.3 No 21/2015 relatif à l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) «La Corsaz» (date de la commission: le mardi 26 mai 2015 à 19 h. 30, à la rue de la Gare 30 à Montreux).

La discussion est ouverte sur ce préavis.

M. François Pochon informe les membres de la commission que celle-ci siégera à 20h00 au lieu de 19h30.

M. Christophe Privet donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
Le groupe Montreux Libre n'est pas défavorable au présent préavis. Il faut en effet

remarquer que le périmètre dont il est question ici est à la fois stratégique de par sa situation relativement bien centrée ainsi que sa proximité de la Vieille Ville, et difficile à aménager de par sa configuration exigüe ainsi que sa proximité de la Baye.

Dans les aspects positifs du projet, il faut relever d'une part l'ouverture d'esprit des promoteurs, qui ont accepté de modifier leur projet dans le sens de certaines remarques des opposants, et la création d'un nouveau passage public d'autre part. De plus, ce projet créera de nouveaux logements disponibles à la location.

Mais il faut se rappeler que le présent préavis est le résultat des choix du promoteur et/ou de la Municipalité. Nous n'avons jamais obtenu de réponse sur ce sujet. D'autres options sont donc envisageables. Cette question est éminemment subjective ... et il faut laisser les auteurs assumer la responsabilité de leur choix.

Quelques détails pourraient toutefois être plus soignés. On pense en particulier aux toitures des bâtiments 5, 6 et 7.

Nous nous interrogeons aussi sur la notion de loyer abordable, Fr. 250.- par m2 à l'année. Cette notion étant fixée par le Canton, on ne peut pas reprocher la détermination d'un montant trop élevé à la Municipalité. Mais, à ma connaissance, rien ne nous oblige à nous y référer. A-t-on pensé éventuellement à diminuer cette valeur, par exemple, à Fr. 200.- par m2 par année?

Nous espérons que le travail de commission permettra de répondre à ces préoccupations.»

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
Permettez-moi de prendre la parole à titre personnel sur ce dossier. Ce PPA, à mon sens, a deux mérites: celui d'empoigner le

développement de cette zone stratégique, et celui de créer une nouvelle liaison piétonnière très intéressante. Et suite aux oppositions, il faut reconnaître que le projet a été amélioré, notamment en ce qui concerne les toitures et le positionnement du bâtiment 3.

Toutefois, ces aspects positifs ne contrebalancent pas, à mon sens, les importants travers de ce projet: ce PPA me laisse un goût d'inachevé, et je donne raison à nombre d'opposants:

Les bâtiments projetés sont peu intégrés dans le site, le bâtiment 2 surtout, qui n'est pas dans l'alignement de la rue; les bâtiments 1 et 3 pourraient être contigus et de manière générale, l'esprit de l'ordre contigu peut être mieux respecté. Cela aboutit à beaucoup d'espaces libres, pas forcément intéressants urbanistiquement: qu'elle est la qualité d'un espace par exemple entre les bâtiments 1 et 3, sans dégagement, à l'ombre des tours? Un chiffre peut-être montre la marge de progression possible: l'IUS: il n'est que de 1.6, alors qu'en zone urbaine (nouveau PGA) il sera de 6 et qu'en zone de forte densité de 3! Alors que la pénurie est bien réelle, on se prive là d'un formidable potentiel qui ne demande qu'à être exploité au mieux.

A ce stade, j'ai quelques questions à la commission:

- A quelle IOS correspondent les possibilités d'aménagement des trois propriétaires concernés?
- Quel développement est-il envisagé pour le chemin rive gauche de la Baye de Montreux? L'idée est-elle de le poursuivre vers la voie de chemin de fer et au-delà? Rien dans le règlement chap. IV ne figure quant au statut de cette liaison piétonne.

Merci d'avance pour ces précisions.»

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis.



De droite à gauche : Laura Chaplin, Delphine, Laurence

Organisé par le Magasin Mosca Vins, sa gérante Delphine Bertucci ne se contente pas seulement de vous faire découvrir de nombreux grands crus.

Afin d'offrir un petit plus à sa nombreuse clientèle, par une soirée estivale, l'apéritif était conduit par une artiste peintre qui exposait et commentait le comédien de cinéma bien connu: Charly Chaplin résident dans sa fin de vie à Corsier sur Vevey.

Et c'est sa petite fille en personne Laura Chaplin peintre qui fit découvrir tout son talent à l'intérieur du magasin par une exposition des plus originale.

Les invités ont ainsi fait connaissance avec le talent de Laura tout en dégustant d'excellents vins.

E-mail : laurachaplin.com



MULLER
www.mulleroptique.com

VERRES DE CONTACT
EXAMEN DE LA VUE
LUNETTERIE
OPTIQUE

la Vue, notre Métier!

- offre pour les lunettes de vos enfants*
- pour les ados: -50% sur les verres*
- forfaits annuels pour les lentilles de contact*



*conditions en magasin

Montreux, Grand Rue 2, 021 963 38 23
Villeneuve, Grand Rue 12, 021 968 31 30
Bex, Rue Centrale 27, 024 463 43 43

Clin d'



Building, vos immeubles prennent de l'assurance

Agences de Vevey, Montreux, Chexbres et Blonay
François Cardinaux, Agent général
Rue du Simplon 45, 1800 Vevey
T 021 925 33 00
www.vaudoise.ch



vaudoise

nousska
investissement sa



Efficiency in Real Estate Development
Contributor to Real Estate Funds
High Definition Development
Creative Investment Solutions
Selective and Innovative Value for Investors

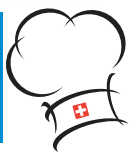


Nousska Investissement SA | Chemin Aronx de Colins 43 | 1820 Montreux
+41 21 965 29 28 | info@nousska.ch



Restaurant du Basset

Carmen et Ivo Ostinelli
1815 CLARENS/MONTREUX
www.restaurant-du-basset.ch
Tél. +41/21 964 82 44



Toujours nos fameux filets de perches frais. Poisson du jour selon l'arrivée. Spécialités de foie gras et risotto divers

NOUVEAU!!! Tous les jeudis à midi
Langue de bœuf, sauce au câpres à discrétion

Bienvenue chez nous du mardi au samedi

Tabashop
plus de 30 ans
d'expérience.



Montabaco SA
Grand-Rue 46
1820 Montreux
Tél. +41 021 963 70 70
info@tabashop.ch

- ⊗ BOUTIQUE EN LIGNE
- ⊗ CIVETTE OUVERTE 7/7
- ⊗ GRAVURE LASER




TABASHOP
MONTABACO SA

www.tabashop.ch



Présidence PLR: M. François Pochon

Membres: Mmes Catherine Buchet Bulliard, Laurence Sierro, MM. Christian Allenbach, Christian Bécherraz, Christian Bürki, Florian Despond, Joe Filippone, Jean-Bernard Kammer, Tal Luder.

10 RAPPORT-PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

10.1 No 20/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 325'000.- au maximum pour le remplacement de l'éclairage intérieur et de secours des trois niveaux du parking du Marché et pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques et réponse au postulat «Branché sur le futur» de M. le Conseiller communal Yves Laurent KUNDERT, pris en considération le 11 décembre 2013 (date de la commission: le lundi 1er juin 2015 à 19 h. 00, à la rue du Temple 11 à Montreux).

La discussion est ouverte.

M. Michel Posternak donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais formuler une suggestion à l'attention des commissaires. Cela concerne l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques. Selon le préavis, une telle borne pourrait accueillir deux véhicules simultanément, et la durée de recharge serait d'environ 20 minutes. Il me paraîtrait donc sage que la commission réfléchisse quant à la gestion de la file d'attente des véhicules demandant cette prestation. La situation est en effet très différente de celle rencontrée dans les stations-service, où le plein d'essence ou de diesel ne prend que quelques minutes. Ici, outre le temps de recharge très long, on se trouve dans un lieu confiné, où l'espace dévolu aux véhicules en attente est nécessairement exigü. J'aimerais que la commission se penche sur cette problématique. Je vous remercie de votre attention.»

La discussion continue.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Sur ce préavis, que je qualifierai à titre personnel de «saga lumineuse» du Marché, car on ne compte plus les allers-retours de cet objet, celui-ci n'ayant à ce jour pas encore rencontré une approbation majoritaire de ce plénum pour de multiples raisons qui ont déjà fait débat. Je n'y reviendrai donc pas.

Personne ici présent, ne pourra affirmer sincèrement que l'éclairage du parking du Marché brille par sa présence. J'en veux pour preuve que l'on nous communique un éclairage existant de 40lux/m², ce qui mani-

festement, est insuffisant. Depuis de nombreuses années, soit dit en passant, l'utilisateur s'en accommode sans trop rechigner.

En 2013, notre Conseil refusait le préavis 20/2013 qui ne répondait tout simplement pas à l'attente de cette assemblée, assemblée peut-être trop «éclairée» au vu de la technologie désuète proposée...

Cette décision du Conseil a difficilement passé!

Je le constate par ce préavis proposé où j'ai une impression et je le répète c'est une impression.

Mais il n'y a rien pour battre la technologie en ce domaine. Elle avance souvent à petits pas, parfois à pas géants, mais elle avance toujours...

Oui, chères et chers collègues, j'ai l'impression que notre refus du préavis 2013 a débouché sur une proposition qui répond certes aux désirs de voir la technologie LED adoptée, mais qui débouche sur un éclairage presque 4 fois plus important que l'actuel, ceci exprimé en Lux.

Je me pose donc la question suivante: l'éclairage de ce parking avec une telle multiplication de Lux n'est-il pas un véritable luxe? Ce d'autant plus que la consommation d'énergie prendra elle l'ascenseur!

J'encourage donc les commissaires nommés à cette commission de nous affranchir dans leur rapport de leurs avis éclairés mais sans luxe aucun. Je vous remercie pour votre attention.»

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe des Verts salue la réponse au postulat de notre collègue Yves-Laurent Kundert quant à l'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques. Toutefois, il se montre pour le moins sceptique quant au projet de renouvellement de l'éclairage proposé par ce préavis. En effet, loin de répondre aux critiques émises quant à la consommation électrique lors des débats précédents, ce projet nous propose... une augmentation des besoins énergétiques. Eh oui, cela paraît presque impensable, mais l'installation projetée prévoit de doubler la consommation électrique! Sur ce point crucial, on arrive donc même à faire pire que le préavis de 2013, qui prévoyait de passer de 58'000 à 72'000 kw/h!

Que voit-on? Exactement ce que l'on appelle l'effet rebond: si la technologie LED a un meilleur rendement en terme de LUX/m², la luminosité est à ce point accentuée (presque quadruplée) que tout l'avantage technologique est perdu dans de nouveaux besoins.

On arrive donc à un doublement de la consommation électrique... avec 14'000

frs de charges liées nouvelles à la clé... Beau bilan.

Bref, si une baisse de la consommation aurait été souhaitable, nous aurions pu vivre avec un projet prévoyant une consommation identique. Mais là, à ce stade, notre groupe est défavorable à ce genre d'investissement, excessivement éloigné de l'esprit d'une cité de l'énergie.»

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce rapport-préavis:

Présidence Les VERTS: M. Florian Chiaradia

Membres: Mme Geneviève Brunner, MM. Felice Calvo, Rolf Gosewinkel, Michel Granato, Christophe Privet, Kastriot Ramiqi, Roland Rimaz, Franklin Zakine, Michel Zulauf.

11 RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ

11.1 No 12/2015 sur la gestion communale durant l'année 2014 (date de la séance de la commission de gestion: le mardi 2 juin 2014 à 18 h. 00 à la Villa Mounsey à Montreux) (document sur le site Internet).

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. La Commission de gestion traitera de cet objet.

12 DÉVELOPPEMENT D'UN POSTULAT

12.1 Postulat de M. Christophe Privet: «Mise à jour du préavis No 21/2004 sur la politique culturelle de la ville de Montreux».

M. Christophe Privet donne lecture du développement de son postulat:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, Depuis plusieurs années, je m'intéresse de près à l'offre culturelle de notre ville, tant en qualité d'usager que de membre de la Commission des finances.

L'offre culturelle de notre ville est exemplaire, elle permet d'offrir un accès intéressant à la musique, à l'humour, au théâtre, aux musées, à des lieux d'expositions diversifiés. Il existe aussi des manifestations bisannuelles qui sortent du lot.

Toutes ces offres sont possibles grâce au rapport-préavis 21/2004 sur la politique culturelle et réponse à la motion de Mme Marie-Catherine Despeyroux Rentsch «Montreux, ville de culture ou ville commerciale? Pour un engagement et un véritable débat sur l'art dans la ville».

Notre Conseil a donc, en parfaite logique, entériné le rapport-préavis 2004, dans un objectif de pérenniser notre politique culturelle.

Je ne vous cache pas que de reconstituer les objectifs du passé fixés par notre Conseil et faire une analyse au long de ces 11 dernières années de ce préavis n'a pas été un exercice simple afin que le but de ce postulat ne soit pas considéré comme une mise en cause des choix effectués par le passé.

Cependant, au fil des années, il y a eu passablement d'événements qui ont modifié certains objectifs fixés en 2004. Il me semble donc intéressant de mettre à jour ce préavis qui date.

Ces 11 dernières années, il y a eu plusieurs interpellations, postulats et motions en relation avec le préavis 21/2004. Afin de faire court, je prends comme exemple la motion de 2008 de M. Olivier Gfeller: «Demandant à la Municipalité de dresser le bilan des fonds propres des institutions culturelles de la Commune», ce qui fût fait dans le rapport N°19/2008.

En novembre 2011, notre Conseil a largement débattu du postulat d'Emmanuel Gétaz «Pour que nos géants culturels n'aient plus des pieds d'argile, renforçons leurs fonds propres» et a voté une subvention exceptionnelle s'élevant à 1,17 millions de francs, à partager entre trois grandes manifestations.

Sur ce dernier point, il y a eu une intervention intéressante du parti socialiste qui peut être résumée en une phrase de la façon suivante: «Tout pour nos Goliath et rien ou presque rien pour nos David!» Autre critique de ce dernier: «La ville fait déjà beaucoup pour ces trois manifestations. Qu'en est-il du TMR, de Décal'Quai, d'Orgirde ou encore du NED, qui ont aussi besoin de notre soutien»...

Ces deux exemples démontrent clairement que ces dernières années, il y a des mutations importantes dans notre offre culturelle. En ce qui concerne nos trois géants on peut les féliciter d'avoir continué à grandir avec l'aide de la politique mise en place par le préavis de 2004. Le Festival de jazz a réussi un tournant en 2007 en remettant à plat certains choix du passé et a ensuite réussi à gérer la succession de feu Claude Nobs. Le Comedy Festival a su parfaitement s'adapter aux nouvelles technologies et par une bonne programmation de facto augmenter leur public et prendre du poids, et enfin le Septembre musical a redressé sérieusement la barre, alors que l'avenir était incertain pour ce dernier.

Accessoirement, d'autres petits David ont aussi commencé à se faire une place importante au sein de notre offre culturelle.

En 2004, la décision principale du Conseil a été la création d'une fondation de droit privé chargée de la gestion de la Saison culturelle de Montreux, aux objectifs et à l'organisation telle que décrite dans le rapport-préavis 21/2004. Je réserve à la commission ad hoc de développer au moment opportun ces différents objectifs et qui eux aussi semblent avoir largement évolué avec le temps.

Je ne vais pas refaire l'histoire qui a secoué la direction de la Saison culturelle cette dernière année. Cependant, au travers de la réponse à l'interpellation de M. Grégoire Furrer et moi-même, qui a suivi la démission de son directeur, elle mérite aujourd'hui de demander une mise à plat du préavis voté, il y a 11 ans.

Plusieurs épisodes, ces derniers mois, démontrent l'importance de faire un état des lieux:

Les différents articles du 24 heures, qui ont révélé par exemple:

1. En octobre 2014, les directeurs des trois grands festivals de Montreux souhaitaient un coordinateur et non un directeur pour remplacer le directeur de la Saison culturelle de Montreux.
2. Mars 2015, la perle rare qui avait été

Dès septembre,

DÉCOUVREZ NOS FRENCH BURGERS !

Délic France[®]
Café et boulangerie à la française

2
savoureuses
recettes



Poulet
avocat



Bœuf
cheddar

Place de la Paix, chemin du 16 avril – 1820 MONTREUX



désignée pour reprendre en main la Saison culturelle a renoncé après quelques jours de réflexion.

- Le 23 mars 2015, quelques jours après les réponses rassurantes de la Municipalité aux deux interpellations sur la Saison culturelle, le 24 heures titrait: «Montreux paie l'erreur d'avoir cadenassé sa salle».
- En avril surgit un problème au sujet de concerts de musique classique qui pourraient être programmés au Stravinsky, entre différents organisateurs spécialisés dans ce type de manifestation.

Aussi, malgré de nombreuses recherches, je n'ai pas réussi à mettre la main sur l'annonce pour trouver la perle rare pour gérer la Saison culturelle.

Tous ces exemples au sujet de la Saison culturelle, malgré qu'au travers du préavis 21/2004, on voit aussi des jonctions avec le 2M2C par exemple au sujet des subventions pour les loyers et aussi que le préavis définitive d'autres obligations, il semble clair, à ce jour, que les conditions ont énormément évolué.

Les articles, les discussions que j'ai eues personnellement avec des acteurs très actifs dans le domaine culturel montreusien, m'ont poussé à vous proposer ce postulat pour une mise à jour de notre politique culturelle pour les prochaines années.

En conséquence, je vous propose de renvoyer mon postulat en commission, pour étude et rapport. Avec mes remerciements.»

M. le Président, conformément au nouveau règlement du Conseil communal, demande si le renvoi en commission du postulat de M. Privet est appuyé par 5 membres du

Conseil, ce qui est bien le cas.

Ce postulat sera donc étudié par une commission qui sera nommée lors du prochain Conseil.

La discussion est ouverte.

M. Le Syndic Laurent Wehrli prend brièvement la parole après le développement du postulat. Il rappelle tout d'abord que, indépendamment des articles des médias sur la Saison culturelle, il y a un certain nombre de choses qui vont bien et qui continuent de se dérouler sous l'égide de la Saison culturelle.

Il évoque ainsi les manifestations «Tous en Chœur», qui se déroulent chaque année au mois de décembre avec un succès considérable, grâce au travail conjoint de l'association présidée par Pierre Smets et de la Saison culturelle. Il rappelle aussi une intervention du Conseiller communal Michel Zulauf, dans les «divers» de la séance du 29 avril dernier: ce dernier remerciait justement la Saison culturelle en disant sa fierté et sa joie de voir un Auditorium Stravinski rempli et enthousiaste à la suite de l'interprétation des Carmina Burana par les Choeurs du Gymnase de Burier et des écoles de la Tour-de-Peilz. Mais il est évident que, quand tout va bien, quand les trains partent à l'heure, les médias ne s'en font pas l'écho...

M. Laurent Wehrli ajoute que la collaboration avec les festivals est bonne et qu'elle débouchera, notamment, sur la présentation de la saison 2015-2016, lors d'une conférence de presse fixée au mercredi 17 juin prochain.

S'agissant de l'annonce pour la fonction de directeur de la Saison culturelle, elle

s'élabore en coordination entre la commune et les festivals; ces derniers se sont vus soumettre un projet et sont en train de faire part de leur position. Il y aura donc bien, prochainement, la publication et la diffusion d'une annonce pour le poste de la personne qui œuvrera à la tête de la Saison culturelle. Ces éléments de collaboration concrète avec les festivals démontrent que les lignes directrices indiquées dans les réponses aux interpellations de MM. Furrer et Privet sur ce sujet se réalisent, dans l'intérêt de tous.

Pour le surplus, M. le Syndic Laurent Wehrli, qui tenait à apporter ces précisions, notamment pour rassurer – si besoin était – les membres du Conseil communal, indique que le débat se fera comme il se doit, en commission, puis en plénum.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

13 DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ

Lors de la dernière séance on a reçu une réponse écrite à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Irina Gote intitulée: «Pourquoi les transports de matériaux en vue de l'assainissement du tunnel du MOB aux Avants doivent-ils se faire par la route?». Mme Gote étant alors absente, comme promis, M. le Président lui donne la parole si elle souhaite réagir.

Mme Irina Gote donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, chères et chers collègues,

Je remercie la Municipalité pour sa réponse

Maîtrises Fédérales



B. SCHNIDER SA

**Ferblanterie
Couverture
Étanchéité
Façades Ventilées**

Z.I. La Foge C
Case postale 51
1816 Chailly s/Montreux

info@bschnider.com
www.bschnider.com

021 963 30 97

021 963 44 93



...AUSSI POUR VOTRE
AMEUBLEMENT ET DÉCORATION



ARTS DE LA TABLE - DÉCORATION - LISTES DE MARIAGE
28, AVENUE DU CASINO - MONTREUX - 021 966 30 10
WWW.TOUZEAU.COM

FIN DE CHANTIERS NETTOYAGES JARDINAGE



FACILITY SERVICES

021 691 33 66

www.hopp.ch

info@hopp.ch

à mon interpellation intitulée «Pourquoi les transports des matériaux en vue de l'assainissement du tunnel du MOB aux Avants doivent-ils se faire par la route?». Toutefois, un certain nombre d'éléments ne me satisfont pas.

Même si j'ai bien compris que la marge de manœuvre de la Municipalité est faible dans ce dossier, je reste persuadée qu'elle doit tout mettre en œuvre, afin de sauvegarder la qualité de vie de ses administrés! Ainsi, lorsque vous dites que la hausse de trafic poids lourds qu'engendrerait ces travaux de réfection du tunnel des Avants ne serait que de 15 à 20% pour atteindre 12PL/J et bien je trouve que c'est déjà beaucoup trop!

Nos routes des hauts ne sont pas équipées de trottoirs, ni d'aménagements particuliers afin de préserver la sécurité des catégories les plus vulnérables des usagers des routes qui sont les enfants, les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite. Elles ne jouissent pas non plus d'une visibilité extraordinaire en comparaison avec les routes cantonales de la plaine. Leur état laisse aussi parfois à désirer.

Dès lors, même si les camions respecteraient la Loi sur la Circulation Routière (LCR) et que «tant la signalisation mise en place pour le chantier que la limitation de tonnage des routes seront respectées», ces dernières seront utilisées de manière accrue et je ne trouve pas normal que suite à ce chantier, ce soit uniquement la Commune de

Montreux et subsidiairement le contribuable montreusien qui en paient la réfection!

En conclusion, j'invite la Municipalité à continuer de discuter avec le groupe MOB, afin de trouver la solution qui mettrait le moins en danger les différents usagers des routes des hauts de notre Commune, et qui péjorerait le moins la qualité de vie de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Merci pour votre attention.»

M. le Municipal Caleb Walther tient à rassurer Madame l'interpellatrice et les habitants des hauts, le trafic des poids lourds sera essentiellement concentré sur 2 ou 3 jours. Il en convient, cela sera peut être encore plus pénible pendant ce laps de temps, mais au moins ce trafic ne se fera pas sur toute la durée des travaux. Il ajoute que la Municipalité continue à discuter avec le MOB à ce sujet. La discussion continue.

On a reçu une réponse écrite à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Catherine Buchet Bulliard intitulée: «Les plantes envahissantes». M. le Président demande à Mme Catherine Buchet Bulliard, si cette réponse la satisfait.

Mme Catherine Buchet Bulliard se déclare satisfaite de la réponse municipale.

La discussion continue.

M. Patrick Aubort donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, je déclare mes intérêts, je suis membre du comité de JARDINSUISSE VAUD, la fédération des horticulteurs et paysagistes vaudois et m'exprimerai donc à ce titre.

J'aimerais remercier Madame l'interpellatrice de me donner l'opportunité de m'exprimer à propos de ces sujets en complément des réponses municipales. Il y a plusieurs fléaux recensés par la Confédération, les plantes invasives que vous avez évoquées en sont une partie.


Comme la Municipalité vous l'a laissé sous-entendre, elle contrôle parfaitement tout ce qui se passe sur le domaine public. Mais qu'en est-il du domaine privé? Hé bien lorsque la menace est d'une ampleur nationale, elle prend les mesures adéquates. J'en veux pour preuve la campagne exemplaire, et je pèse mes mots, qu'elle a menée contre le feu bactérien au début des années 2000. En effet, sous la responsabilité du chef de Service voirie – espaces verts et forêts, Monsieur Magnenat et de Monsieur Nanchen coordinateur, la Municipalité a constitué une task force d'experts, c'est-à-dire des paysagistes qualifiés, dont votre serviteur, qui ont visité toutes les propriétés privées de Montreux jusqu'à une altitude de 700 à 800 mètres, pour recenser l'ensemble des plantes hôtes du feu bactérien. Ceci afin de coordonner l'éradication des plus sensi-

Crizal PREVENCIA^{UV}

Nouveau



**PRÉSERVE DURABLEMENT
LA SANTÉ DE VOS YEUX**



Le saviez-vous?

- La lumière bleue est la cause du vieillissement prématuré de l'oeil et de l'apparition de la DMLA
- DMLA = détérioration du champ visuel entraînant une tâche au centre de la vue.

Optez pour Crizal Prevenicia UV:

- Filtre la lumière bleue nocive
- Laisse passer la lumière essentielle
- Assure une transparence parfaite pour une vision optimale

**À découvrir
chez votre opticien:**



Une nouvelle vision de la vie

Jacques Blank et Thierry George
Rue de la Paix 2
1820 Montreux
Tél: 021.963.29.29
Email: services@optic2000montreux.ch



CUISINE & DRESSING



WWW.NOVASTYLE.CH

10000 THEATRE B
CH-1000 YVERDON
1800 MONTREUX

T: +41 21 849 49 33
F: +41 21 849 49 34
info@novastyle.ch

bles d'entre elles, soit les cotonéasters arbustifs.

Le feu bactérien s'attaque de manière virulente aux cultures de fruits à pépins dont les pommiers, les poiriers et les cognassiers. Cette bactérie est véhiculée par l'homme (outils de travail, sécateurs, etc...) mais aussi par les animaux et les insectes, principalement les abeilles chargées de polliniser ces cultures. Cette maladie évolue en Europe depuis plusieurs décennies. La Suisse, grâce à des contrôles stricts aux frontières, lors d'importation de plantes, a réussi à s'en prémunir pendant longtemps. Mais les humains malveillants par méconnaissance ainsi que les animaux et insectes se fichent des frontières. Ainsi, des foyers sont apparus en Suisse allemande, puis ont commencé à descendre vers le sud. La Suisse, grande productrice et consommatrice de fruits a dû prendre des mesures au niveau national pour protéger ses vergers producteurs, mais aussi ses vergers de collections au patrimoine génétique très précieux, ainsi que ses vergers hautes tiges dont on connaît aujourd'hui la valeur biologique pour leur biodiversité. La Confédération, dans sa grande sagesse, ayant choisi de ne pas entrer en matière dans la lutte de cette bactérie par antibiotiques a privilégié la lutte par éradication des foyers d'infection, basée sur l'observation. Sachant que la Riviera est un goulet d'étranglement en direction du Valais et ses énormes vergers, la Commune de Montreux fut exemplaire dans cette lutte en étant particulièrement proactive.

Posez-vous la question, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Pouvez-vous faire la différence entre un cotonéastersalicifolius et un cotonéasterdammeri? Hé bien non! Et c'est normal. C'est aussi pour cette raison qu'on envoie au front des professionnels. Ainsi un simple flyer dans une boîte aux lettres demandant aux propriétaires d'éradiquer à leurs frais ces cotonéasters arbustifs, est complètement illusoire. C'est pourtant ce qu'ont fait d'autres communes que je ne citerais pas, mais qui ont clairement sous-évalué leur responsabilité vis-à-vis des arboriculteurs fruitiers de notre pays.

Ce qui m'amène à l'autre aspect de la question: «Les compétences professionnelles en matière de maladie et ravageurs fédéraux, ainsi que de plantes invasives». Vous le savez ou vous ne le savez probablement pas, une proportion énorme de jardins de propriétés privées et de bâtiments locatifs sont entretenus par du personnel non qualifié pour des questions de coûts. On veut bien avoir un jardin, mais on ne veut pas payer pour l'entretenir. Ce qui exclut de facto le passage régulier de professionnels que je qualifierais de «lanceurs d'alertes» dans la plupart de ces aménagements privatifs.

Comme vous l'a dit la Municipalité, les seuls moments où l'autorité accède aux jardins privés, c'est lors de mises à l'enquête ou de demandes d'autorisations d'abattages. En employant du personnel non qualifié, les régies et les

propriétaires privés prennent non seulement de très gros risques, mais en font aussi courir à l'ensemble de la population.

Nos métiers n'étant pas protégés, n'importe quel énergumène peut se prétendre paysagiste et le noter sur sa camionnette ou sa carte de visite. Et pourtant, un paysagiste CFC connaît les plantes, connaît ses ravageurs et maladies potentiels, se tient au courant de l'évolution de ces maladies grâce à la faïtière JARDIN-SUISSE qui informe régulièrement, connaît les plantes invasives, sait comment les manipuler, connaît les risques liés à ces fléaux, sait qui il doit informer en cas de nécessité.

De plus, un paysagiste CFC a passé ce que l'on appelle un permis de traiter basé sur le principe de la lutte intégrée.

Tout d'abord la lutte physique, par exemple: Le fauchage pour fatiguer les plantes invasives et éviter qu'elles ne se multiplient par floraison. C'est fastidieux, c'est cher, mais c'est efficace et ça préserve l'environnement.

Puis, si la lutte physique ne suffit pas, il y a la lutte biologique, telle que les pièges à phéromones pour certaines mouches ou papillons et plus anecdotiquement la bière contre les limaces.

Et, en dernier recours, il y a la lutte chimique. Elle est très rarement préventive, mais majoritairement curative. Ce qui, après observation, analyse des dégâts et détermination du fléau, permet de cibler les soins en évitant de polluer inutilement la nature.

Comme vous l'aurez bien compris, ces différents moyens de lutte ne peuvent se faire que par des professionnels qualifiés qui connaissent l'ensemble des caractéristiques de tous ces végétaux ainsi que des cycles d'évolution des ravageurs et maladies.

D'un autre côté, heureusement que vous n'avez pas toutes ces connaissances, cela nous permet non seulement de garder une part de mystère liée aux noms latins, n'est-ce pas Monsieur le Municipal Walther ! Mais en plus, vous auriez tous l'impression de vivre dans une jungle infestée de végétaux toxiques, d'insectes maléfiques et d'infections purulentes.

Quoique! Pour rajouter un peu de psychose dans cette intervention, je vous signale que notre région est sujette actuellement à une forte attaque de pyrales du buis qui peuvent vous plumer un arbuste en moins d'une semaine et que pas mal de grands pins souffrent du Sphaeropsis.

Pour le reste consultez donc les spécialistes! Je vous remercie de votre attention.»

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

On passe aux interpellations.

13.1 Interpellation de M. Marcel Jost qui a pour titre: «Dailiens ou Montreux même combat».

M. Marcel Jost donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Le même accident dans une zone urbaine aurait été catastrophique sur la gestion de l'évacuation et à Dailiens nous avons eu de la chance de ne pas avoir de victime. Voilà en quelques mots la conclusion de M. Froidevaux chef de l'état-major cantonal de conduite.

Pour nous, Montreusiens, un grand risque, un wagon de chlore qui circule tous les jours entre Genève et le Valais, donc qui traverse Montreux, à environ 80-100 km/h. Le chlore, produit redoutablement dangereux qui peut tuer à des kilomètres à la ronde. Que se passerait-il si un wagon de ce produit se renverse en zone urbaine. Devrions-nous tous être déplacés, aurions-nous le temps pour un tel déplacement. L'accident de Dailiens nous ramène à la triste réalité qui nous prouve que nous sommes en danger de mort pour la satisfaction d'autres personnes. Ce wagon de chlore répond-t-il à un minimum de sécurité ou est-ce simplement un wagon citerne? A-t-il double ou triple parois? Quelles sont ces normes de sécurité? Combien de litres de chlore transporte-t-il? Depuis 2004 l'usine valaisanne, qui emploie ce produit, ne le fabrique plus sur place, son transport étant nettement meilleur marché. Peut-on mettre la vie de plusieurs milliers de personnes en jeu pour qu'une entreprise fasse des économies, ces économies allant certainement dans les poches d'une ou deux grosses fortunes?

A Dailiens, un wagon a perdu une pièce de roulement puis a déraillé. Un contrôle visuel ne permet pas de détecter ce genre d'anomalie. Ce train a été contrôlé visuellement au départ de Bâle. Ici j'ouvre une parenthèse et demande aux personnels responsables des CFF est-ce que vous vous foutez de nous avec une réponse de ce genre? Pour le contrôle visuel la durée est de dix à 15 minutes pour une longueur de convoi de 100 mètres. Mais attention, chers collègues, le contrôle plus technique doit être fait par l'entreprise propriétaire du wagon. Donc ma conclusion pour cette partie c'est que les CFF peuvent faire rouler des wagons qui ne correspondent plus aux normes de sécurité, mais en encaissent les frais de transport. Curieux non?

La Suisse ne peut pas prendre les mesures de sécurité qu'elle veut. Ce sont des accords internationaux qui régissent ces transports. C'est l'OTIF (Organisation Intergouvernementale pour les Transports internationaux ferroviaires) à Berne qui régit ce genre de transport. L'OTIF réunit 48 pays dont la Suisse bien sûr, l'Ukraine et la Turquie, etc. Quand on voit circuler des camions venant de ces deux derniers pays, l'on est en droit de se demander quels sont leurs critères de sécurité. La



CÔTÉ JARDIN
JEUNE ENTREPRISE DYNAMIQUE

CRÉATION
Maçonnerie - Clôture - Chemin
Terrasse - Gazon - Plantation

ENTRETIEN
Taille - Abattage - Elagage
Soins - Tonte



Perréaz Paysagiste Sàrl
HORTICULTEUR - PAYSAGISTE - CRÉATIONS - ENTRETIEN
Perréaz G. - Route de l'Arzillière 12 - 1822 Chernex
Tél. 021 981 28 02 - Natel 078 824 19 16

NICOLA PNEUS

Montage • Equilibrage
Géométrie • Amortisseurs
Echappements • Accessoires

Nicola Iamartino
Rte des Colondalles 18 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 13 14 - Fax 021 963 13 13



MITSUBISHI MOTORS

Garage de la Tour
O. Ribordy Sàrl
Avenue des Mousquetaires 7
1814 La Tour-de-Peilz
Tél. 021 944 23 62



Plâtrerie
Papiers peints
Peinture
Rénovations

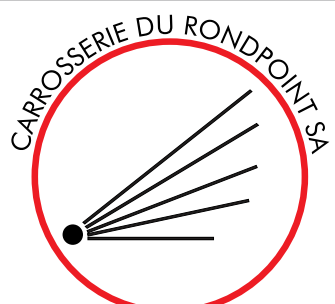
Case postale 133 - 1807 Blonay
Tél. 021 922 24 58 - Fax 021 922 24 59



sottas

électricité
télécom
domotique
écobiologie
solaire

info@electriciteetsottas.ch
1820 montreux 021 955 35 63
1895 cherraz 034 481 11 13



Jean-Luc Emch

Z.I. 1806 St-Légier - Rio Gredon
Tél. 021 943 40 63 - Fax 021 943 23 02
E-mail: carrosseriedurondpoint@bluewin.ch
www.carrosserie-du-rond-point.ch



Ocello
Constructions Sàrl

Génie civil Maçonnerie
Rénovation Bâtiment

Route des Colondalles 2 - 1820 Montreux
Tél. 079 138 29 84 - Fax 021 963 32 29
E-mail: ocelloconstructions@bluewin.ch



Vêtements
Rideaux
Meubles rembourrés
Lavage de tapis d'orient
et toutes provenances

Ph. Stäuble
Av. Mayor-Vautier 19 - 1815 Clarens
Tél. 021 964 58 95

Roulez Easy en Agility

KYMKO Agility 125
dès 2'690.- avec Top-Case



DOUSSE
MICHEL VELOS MOTOS
021 963 24 35 MONTREUX
Rue de l'Eglise-Catholique 7

Suisse n'a donc aucun pouvoir pour y interdire le trafic de n'importe quel wagon/pays, si ce pays est membre de l'OTIF. Donc déjà à ce niveau nous ne décidons plus. Cela me rappelle quelque chose sur un autre sujet. Depuis environ 2007 la Suisse demande des améliorations sécuritaires à l'OTIF, mais la modification n'interviendra pas avant 2019. Douze ans pour une petite amélioration. Douze ans de risque accru pour nous les citoyens innocents. Douze années d'attente à raison d'un train de danger par jour. J'ai presque envie de dire que c'est plus fort que la politique...

Questions à la Municipalité:

- 1) Que se passerait-il si un tel accident se produisait sur notre Commune et quelles en seraient les conséquences pour nous les citoyens?
- 2) Le wagon qui transporte ce chlore, quelles sont ses normes de sécurité, double ou triples parois ou autre et quelle quantité transporte-t-il à chaque voyage?
- 3) Combien de transports, catalogués dangereux, passent par Montreux en une semaine?
- 4) Ces wagons de transport de ces produits dit dangereux sont-ils tous des wagons privés ou y en a-t-il aussi des propriétés des CFF?
- 5) L'expertise mécanique de ces wagons se fait-elle chaque année, tous les 2 ans ou selon un autre système?
- 6) Quelle serait la responsabilité des CFF si un wagon privé et non homologué avait un accident?

En conclusion, je veux vous préciser que je sais que ce domaine n'est pas de nos

compétences, mais de celle de la Confédération. Toutefois, la sécurité des montreusiens elle elle l'est. Voilà le pourquoi de mon interpellation et je profite pour vous remercier, par avance, de vos prochaines réponses.

M. le Municipal Caleb Walther déclare que ces questions ne sont effectivement pas de la compétence de la Municipalité, néanmoins c'est très volontiers que la Municipalité se tournera du côté des CFF afin d'obtenir des réponses. Il sera donc répondu par écrit à cette interpellation.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

13.2 Interpellation de M. Marcel Jost qui a pour titre: «La surface verte en face de la gare des Vuarennnes».

M. Marcel Jost donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En descendant sur Montreux, soit par la route des Vuarennnes ou par la route des Colondalles, nous arrivons vers la Gare MOB des Vuarennnes où se situe une magnifique parcelle verte. Je devrais plutôt dire où se situait une magnifique parcelle verte, puisque la verdure y est partiellement disparue ainsi que les magnifiques jonquilles printanières qui fleurissaient à cet endroit. En effet, cela fait deux ou trois années, que la verdure a laissé la place à un dépôt de chantier et cette semaine, même à un parc de voitures privées. Quel dommage n'est-ce pas?

Questions:

- 1) Ce petit coin de verdure va-t-il retrouver son image colorée avec ses magni-

fiques jonquilles ou avez-vous un autre projet pour cette surface?

Merci pour votre attention et vos réponses.»

M. le Municipal Alain Feissli déclare qu'il sera répondu par écrit à cette interpellation.

13.3 Interpellation de M. Tal Luder, qui a pour titre: «Publicité ou sécurité, ne tombons pas dans le panneau».

M. Tal Luder donne lecture de son interpellation, avec projection de photos:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Notre parking couvert du Marché a plus de 25 ans déjà; son utilité n'est pas à démontrer et cette année encore, nous pouvons être satisfaits des plus de CHF 790'000.- de bénéfice provenant de son exploitation durant l'année 2014. C'est donc une construction qu'il faut entretenir et soigner! Cette interpellation ne concerne que le parking couvert du Marché, car la partie construite sous le Centre commercial Forum n'appartient pas à la Commune et dès lors nous n'avons pas à y intervenir.

Étant un utilisateur régulier de ce parking, je voudrais vous exposer le problème auquel je suis confronté quasiment à chaque traversée des souterrains. Ainsi que nous le montre la première illustration, le véhicule "A" a la priorité et peut donc traverser sans s'arrêter.

Le véhicule "B", de son côté, devrait ralentir à la hauteur du pilier jaune et ainsi que le demande le "cédez le passage", laisser passer les véhicules venant par sa gauche (ainsi que ceux venant de droite).

En observant la scène, l'on peut remarquer que les panneaux publicitaires placés à la

Au service de l'environnement

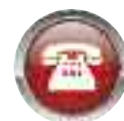
TOUS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIENE PUBLIQUE

KUNZLI FRERES S.A.

Z.I. D, En Pré-Neuf Général-Guisan 34
1844 VILLENEUVE 1180 ROLLE
Tél.: 021 967 20 30 Tél.: 021 825 34 34
Internet : www.kunzli.ch E-mail : info@kunzli.ch



Vidange / Curage / Débouchage 24h/24h
Tél. vert pour vos commandes: 0800 107 000



NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

Police	117
Pompiers	118
Ambulance, SMUR	144
Air Glaciers	1415
REGA	1414
Sauvetage du lac	117
Secours routiers	140
La Main Tendue	143
Centre d'information toxicologique	145
SOS-Enfants	
Ligne d'aide aux enfants et aux jeunes	147



Retour d'hôpital, problème de santé....

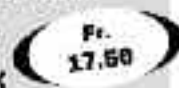
Repas chaud à domicile

7 jours sur 7 — Territet—Veytaux

un simple coup de fil: 021 962 44 82

www.les-laurelles.ch - repasdomicile@les-laurelles.ch

EMS et Résidence Les Laurelles—Collonge 9—1820 Territet



hauteur du "cédez le passage" (zone jaune clair) masquent la visibilité et empêchent le conducteur "B" de bien voir les véhicules venant par sa gauche. Lorsque les places de parc sont occupées, la visibilité est encore moindre.

En se mettant du côté du conducteur "B", l'on peut se rendre compte que la visibilité n'est pas optimale, le même panneau publicitaire masquant l'arrivée des véhicules venant de gauche. De plus, le marquage au sol étant usé et partiellement effacé, certains usagers s'imaginent peut-être qu'il n'a plus cours et qu'ils peuvent continuer tout droit sans s'arrêter.

J'ajoute que cette configuration de circulation et cette situation peuvent être observées à tous les étages du parking.

En ce qui me concerne, c'est uniquement en faisant doublement attention à chaque croisement que j'ai pu éviter jusqu'à présent et à plusieurs reprises un accident qui, s'il n'avait pas été grave vu la vitesse de circulation des véhicules, serait par contre fort ennuyeux quant aux suites administratives et aux réparations des divers dommages qui pourraient en découler.

Pour terminer et pour l'anecdote, il est intéressant de relever que la plupart du temps, lorsque que votre klaxon rappelle le conducteur fautif à l'ordre, ce dernier continue sa route et vous gratifie à l'aide de ses mains de divers signes magiques que je

n'ai pas encore réussi à décrypter à ce jour; certains ne se rendent donc même pas compte qu'ils sont en tort à ce moment là...

Mes questions sont donc les suivantes:

- 1) À quelle fréquence la Municipalité fait-elle repeindre la signalisation au sol; est-ce que cette dernière date de l'ouverture du parking ou a-t-elle déjà fait l'objet d'un rafraîchissement?
- 2) Lors de la prochaine réfection du marquage, la Municipalité pourrait-elle étudier la possibilité d'avoir celui-ci peint en blanc sur un fond rouge afin d'attirer l'attention des conducteurs quant à leur devoir de céder le passage?
- 3) La Municipalité pourrait-elle envisager de profiter des futurs travaux concernant l'éclairage pour déplacer les installations publicitaires suivant la proposition de l'interpellant (cf. flèche bleue)?
- 4) Pour finir, et par curiosité vu que cela est quelque peu hors-sujet, la Municipalité peut-elle me dire comment est calculée la part des bénéficiaires des deux parkings étant donné que les caisses, les entrées et les sorties sont communes?

Je remercie par avance la Municipalité pour son écoute et pour la réponse immédiate ou écrite qu'elle voudra bien me donner.»
M. le Municipal Alain Feissli déclare qu'il

sera répondu par écrit à cette interpellation.

13.4 Interpellation de M. Florian Despond, qui a pour titre: «SLC Riviera Chablais, quel avenir ??».

M. Florian Despond donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Le groupe PLR a été interpellé par le Club cynologique de Montreux (SLC Riviera Chablais) concernant son avenir suite aux prochains travaux pour la voirie à la Foge.

Ce Club fondé en 1969 dispense les cours d'éducation canine devenu obligatoires pour chaque nouveau détenteur de chien. Permettez-moi de vous relater la mission de ce Club:

Mission sociale de l'association

Depuis le début de ses activités, le SLC Riviera Chablais œuvre sur la base du bénévolat et sans but lucratif réinvestissant l'entier de ses recettes (cotisations et bénéficiaires lors de manifestations) dans l'entretien des terrains et des infrastructures ainsi que dans la formation des moniteurs et des propriétaires de chiens. L'encaissement de cotisations abordables (10.- par mois) comme la garantie d'un accès aux cours pour toutes les catégories



TAMOIL CLARENS

NOUVELLE GÉRANCE !

PLUS DE 30 SORTES DE SANDWICHS À LA MINUTE

SALADES À LA MINUTES
HOT-DOGS
BOULANGERIE
PRODUITS FRAIS
CHARCUTERIE
PRODUITS LAITIERS
PRODUITS RÉGIONAUX

TAMOIL CLARENS
RUE DU LAC 112
1815 CLARENS
TEL 021 983 16 37

HORAIRES D'OUVERTURE
LU-VE 06H-22H
SA-DI 07H-22H

sociales ont toujours été au centre de nos préoccupations. Le maintien des activités dans la zone de la Foge sur Clarens a aussi été choisi de longue date pour garantir une accessibilité par les transports publics et offrir ainsi en milieu urbain des prestations trop souvent exclusivement présentes dans des espaces campagnards (et inaccessibles aux personnes non motorisées).

La mise en place du futur dépôt de la voirie sous les ponts d'autoroute de la Foge condamne les terrains utilisés par la SLC.

Sans mettre en doute ou contester le bien-fondé du projet de la déchèterie, nous nous permettons de poser à la Municipalité les questions suivantes:

1. La Municipalité a-t-elle prévu un espace de remplacement pour ce Club cynologique?
2. Si oui, où et dans quel délai? Sachant que les travaux à la Foge sont prévus de débuter fin mai.

Nous remercions par avance la Municipalité pour ces réponses, qui nous sommes convaincus, seront positives pour ce Club d'utilité publique.»

M. le Municipal Caleb Walther répond à cette interpellation en ces termes:

«Monsieur le Président, Monsieur l'interpellateur, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Effectivement, la future déchèterie implique le déplacement de l'actuel dépôt de voirie sur l'autre rive de la Baye de Clarens et cela va prendre une partie importante de la surface actuellement à disposition du Club "cynologique".

Avant de répondre aux questions posées par M. Despond, la Municipalité souhaite rappeler que ce Club est au bénéfice d'un bail avec la Commune datant d'une vingtaine d'années pour sa dernière version. Mais ce bail est volontairement précaire, à savoir renouvelable trimestre par trimestre, et que le permis de construire pour l'exten-

sion de leur cabane a été délivré à bien plaisir. C'est notamment en tenant compte de cette précarité que la Municipalité avait refusé, il y a une vingtaine d'années, de participer aux frais d'extension du cabanon, invitant les membres du Club à ne pas investir sur des infrastructures qui pouvaient devoir être démontées à brève échéance.

Cette précarité s'explique tout d'abord parce que la parcelle en question est colloquée en zone forestière. De plus, cette parcelle communale est traversée par une parcelle de l'Office fédéral des routes (OFROU), à savoir la surface située directement sous le pont. Pour cette raison, et afin de clarifier l'utilisation de cette parcelle, l'OFROU avait pris contact avec le club pour leur proposer une location en bonne et due forme. Le Club avait refusé cette offre de location et était donc informé qu'une nouvelle affectation de la parcelle sous le pont pouvait être décidée.

C'est justement cette surface, et non pas formellement la surface actuellement louée par la Commune, qui sera utilisée pour le dépôt de la voirie, comme présenté dans le préavis de la déchèterie accepté par votre Autorité.

Avant d'en venir aux réponses, la Municipalité tient encore à rappeler que c'est le seul lieu propice pour le dépôt voirie et que ce déplacement implique déjà une réduction de sa taille. La Municipalité est sensible à l'activité de ce Club et consciente des difficultés que le projet communal implique. Celui-ci ne vise donc pas à compromettre les activités du Club "cynologique", mais à répondre à un objectif public prépondérant.

1. La Municipalité a-t-elle prévu un espace de remplacement pour ce Club "cynologique" ?

La Municipalité a rencontré le Club pour entendre leurs besoins et leurs souhaits. Leur activité nécessite un espace permettant des exercices avec plusieurs chiens en simultané et cela essentiellement les samedis et quelques mercredis soirs. Sur cette base la Municipalité étudie 2 - 3 solutions qui devraient permettre au Club de poursuivre ses activités.

Ces solutions ne seront probablement pas aussi confortables qu'actuellement et peuvent impliquer un déplacement du Club, peut-être même en dehors des limites communales. Le Club étant une fusion de plusieurs Clubs de la région, son Président étant de Corsier et son Vice-président de Bex, il ne semble pas qu'une telle contrainte soit inacceptable.

2. Si oui, où et dans quel délai? Sachant que les travaux à la Foge sont prévus de débuter fin mai.

La Municipalité vérifie encore la faisabilité de ces propositions et prendra ensuite à nouveau contact avec les responsables du Club afin de discuter de ces propositions. Une de ces solutions pourrait maintenir une activité depuis leur cabanon actuel, les autres impliquant un déplacement des activités du Club. La Municipalité n'entend pas ce soir communiquer plus précisément sur ces solutions, afin d'en discuter en premier lieu, avec les responsables du Club.

Ces solutions pourraient être mises en place assez vite et en attendant, la Municipalité veillera à ce que dans la mesure du possible, les travaux soient compatibles avec les activités du Club. »
M. Florian Despond est satisfait de la réponse et remercie la Municipalité.

M. le Président lève la séance à 22 h 00.

Restaurateurs!

Profitez d'annoncer
vos spécialités
de CHASSE
au prochain
numéro du
28 octobre 2015

Extraits du procès-verbal de la séance
du 20 mai 2015.

La version complète du procès-verbal
peut être obtenue au greffe municipal.



le parasol
Centre d'accueil temporaire

Un accueil de jour
personnalisé
du lundi au vendredi

Avenue du casino 25
1820 Montreux
021 962 00 08
respcat@leparasol.ch

*Il faut ajouter de la vie à ses années
et non des années à sa vie.*



GENDRE & EMONET
GÉRANCE IMMOBILIÈRE SA

RUE INDUSTRIELLE 26 CASE POSTALE 1217 1820 MONTREUX
TÉLÉPHONE 021 977 30 30 FAX 021 977 30 37
www.gendre-emonet.ch



LA NATURE
LÀ OÙ ON NE
L'ATTEND PAS



ÉNERGIE SOLAIRE ET GAZ NATUREL
10% DE RÉDUCTION* sur votre prochaine installation!
www.holdigaz.ch ou www.agna-energies.ch

agna
l'énergie du soleil

*Offre soumise à conditions

Wider Sàrl Montreux
Chemin du Pierrier 1
1815 Clarens

Wider SA Genève
Rue de Lyon 110
1203 Genève

Wider SA Morges
Riond-Bosson 13
1110 Morges

Tél. + 41 (0) 21 989 22 66
Fax + 41 (0) 21 989 22 77
montreux@wider-sa.ch
www.wider-sa.ch



W I D E R



ébénisterie agencement menuiserie



Le design global d'intérieur



MONIQUE TOUZEAU
TOUZEAU

- Mobilier
- Décoration
- Luminaires
- Arts de la table
- Cuisine et accessoires
- Salle de bain, accessoires et éponges
- Confection de rideaux
- Linges de maison



Touzeau Montreux - Avenue du Casino, 28
+ 41 21 966 30 10 www.touzeau.com